Soixante-treizième année. — N° 167. Le Numéro : 1 franc. Mardi 17 Juin 1941.

JOURNAL OFFICIEL
DE L'ÉTAT FRANÇAIS

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS (COMPTE CHÈQUE POSTAL : 100.97, Paris)	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
France, Colonies et pays de protectorat français	230 fr.	120 fr.	65 fr.
Étranger. Pays accordant 50 % sur les tarifs postaux	405 »	225 »	125 »
Étranger. Autres pays	570 »	300 »	155 »

Les abonnements partent du 1er ou du 16 de chaque mois.

L'Édition des « **LOIS ET DÉCRETS** » comprend : 1° les textes des lois, décrets, arrêtés, décisions, instructions et circulaires; 2° les avis, communications, informations et annonces.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION VICHY (ALLIER) | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 1 FR. 50

SOMMAIRE

LOIS

N° 1766. *Loi* du 23 avril 1941 portant réorganisation du secrétariat d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse (p. 2529).

N° 2559. *Loi* du 1er juin 1941 portant modification de la loi du 6 avril 1941 relative à l'équipement national (p. 2530).

Loi modifiant l'article 10 de la loi du 17 novembre 1940 sur l'organisation de l'office national interprofessionnel des céréales (rectificatif) (p. 2530).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Vice-présidence du conseil.

Arrêtés portant mise en position hors cadres, nominations et promotions (radiodiffusion nationale) (p. 2530).

Ministère de la justice.

N° 2530. *Décret* du 14 juin 1941 portant retrait de la nationalité française (p. 2531).

Ministère de l'intérieur.

N° 2161 et 2581. *Décrets* des 9 et 16 juin 1941 conférant l'honorariat et portant nominations (administration préfectorale) (p. 2531).

Arrêtés des 13 et 14 juin 1941 portant dissolution de conseils municipaux, institution et modification de délégations spéciales (p. 2534).

Arrêté du 16 juin 1941 portant déclaration d'urgence de travaux de voirie départementale (p. 2535).

Arrêtés portant révocation et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté (maires) (p. 2535).

Arrêté portant suspension de fonctions (fonctionnaires et agents des préfectures) (p. 2535).

Ministère de l'économie nationale et des finances.

Arrêté portant nominations (assurances) (p. 2535).

Arrêté portant affectations (services extérieurs du Trésor) (p. 2535).

Délégation générale à l'équipement national.

N° 2560. *Décret* du 1er juin 1941 portant nomination (p. 2536).

Ministère de la guerre.

Arrêté du 12 mai 1941 portant inscription aux tableaux spéciaux de la Légion d'honneur et de la médaille militaire (p. 2536).

Liste (suite) des bénéficiaires de citations accordées par les autorités de l'armée de terre homologuées après revision et donnant droit au port de la nouvelle Croix de guerre 1939-1940 (pagination spéciale, p. c. g. 81 à 96).

Secrétariat d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse.

Arrêtés du 25 avril 1941 portant organisation de la direction de l'administration générale, du personnel et de la comptabilité, de la direction du travail des jeunes et de l'enseignement technique, de la direction de la formation des jeunes au secrétariat d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse (p. 2539).

Secrétariat d'Etat au ravitaillement.

N° 2521. *Décret* du 1er juin 1941 portant nomination (administration centrale) (p. 2540).

Arrêté portant nomination du répartiteur de levures pour certains départements (p. 2540).

Arrêté portant nomination (office des céréales) (p. 2540).

Secrétariat d'Etat aux communications.

Arrêtés portant nominations, mutations et annulation d'un retrait de fonctions (postes, télégraphes et téléphones) (p. 2540).

Secrétariat d'Etat aux colonies.

Arrêté portant titularisation (administrateurs des colonies) (p. 2540).

Biens séquestrés (p. 2539).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AU RAVITAILLEMENT

Avis de concours à l'office national interprofessionnel des céréales (p. 2540).

LOIS

N° 1766. — **LOI du 23 avril 1941 portant réorganisation du secrétariat d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse.**

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Le conseil des ministres entendu,

Décrétons:

Art. 1er. — Indépendamment du cabinet du ministre auquel sont rattachés:

Le bureau du cabinet;

La direction de l'administration générale, du personnel et de la comptabilité;

La direction du travail des jeunes et de l'enseignement technique pour toutes les questions techniques ou professionnelles;

Le centre national de la recherche scientifique,

l'administration centrale du secrétariat d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse comprend:

Le secrétariat général de l'instruction publique;

Le secrétariat général des beaux-arts;

Le secrétariat général de la jeunesse;

Le commissariat général aux chantiers de la jeunesse;

Le commissariat général à l'éducation générale et aux sports;

La direction de la formation des jeunes.

Art. 2. — Le secrétariat général de l'instruction publique comprend:

La direction de l'enseignement supérieur;

La direction de l'enseignement secondaire;

La direction de l'enseignement primaire;

La direction du travail des jeunes et de l'enseignement technique pour tout ce qui concerne les écoles techniques en vue de la coordination de divers ordres d'enseignement;

La direction des archives nationales.

Art. 3. — Le secrétaire général de la jeunesse est adjoint au secrétaire d'Etat pour représenter, sous son autorité, le Gouvernement auprès de la jeunesse française. A ce titre:

1° Il contrôle, dans toutes les organisations et institutions relevant du secrétariat d'Etat, la formation morale, sociale, civique et professionnelle des jeunes;

2° Il peut à tout moment recevoir une délégation spéciale du secrétaire d'Etat pour donner toutes instructions ou injonctions utiles à la bonne marche des organisations et institutions relevant du secrétariat d'Etat;

3° Il a délégation permanente du secrétaire d'Etat pour toutes les questions ressortissant à la direction de la formation des jeunes ou concernant les associations ou groupements, les œuvres de caractère moral, social ou artistique créées par la jeunesse;

4° Il est chargé de la propagande des jeunes.

Art. 4. — Un inspecteur général de l'enseignement agricole (poste créé) est chargé, sous l'autorité du secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse, d'organiser et de contrôler l'enseignement agricole dans les établissements relevant du secrétariat d'Etat, en liaison avec les fonctionnaires des services extérieurs de l'agriculture.

L'inspecteur général de l'enseignement agricole est choisi par le secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse parmi les inspecteurs généraux de l'agriculture sur une liste de présentations établie par le ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture.

Art. 5. — La direction du travail des jeunes et de l'enseignement technique connaît, sous l'autorité du secrétaire général de l'instruction publique, de toutes les questions concernant les écoles techniques. Elle connaît, en outre, sous l'autorité directe du secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse de toutes les questions concernant les activités professionnelles. Un directeur adjoint est chargé, sous l'autorité et le contrôle du directeur du travail des jeunes et de l'enseignement technique de coordonner parmi les diverses activités professionnelles, toutes les questions intéressant l'orientation professionnelle, les méthodes d'apprentissage et le placement des jeunes.

Art. 6. — La direction de la formation des jeunes est chargée de la formation des cadres, du contrôle des groupements des jeunes, de la coordination des inspections et délégations régionales concernant la jeunesse.

Art. 7. — Un des postes d'inspecteurs généraux prévu par l'article 2 de la loi du 5 décembre 1940 est transformé en poste d'inspecteur général des services économiques et administratifs et transféré à la direction de l'administration générale, du personnel et de la comptabilité. Le poste de chef de service prévu par l'article 2 de la loi du 3 novembre 1940 est supprimé.

Art. 8. — Sont abrogées les dispositions antérieures contraires au présent acte qui sera publié au *Journal officiel* et exécuté comme loi de l'Etat.

Fait à Vichy, le 23 avril 1941.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

L'amiral de la flotte,
ministre vice-président du conseil,
A[l] DARLAN.

Le ministre secrétaire d'Etat
à l'économie nationale et aux finances,
YVES BOUTHILLIER.

Le secrétaire d'Etat
à l'éducation nationale et à la jeunesse,
JÉRÔME CARCOPINO.

Le ministre secrétaire d'Etat
à l'agriculture,
PIERRE CAZIOT.

N° 2559. — **LOI du 1[er] juin 1941 portant modification de la loi du 6 avril 1941 relative à l'équipement national.**

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Le conseil des ministres entendu,

Décrétons:

Art. 1[er]. — L'article 11 de la loi du 6 avril 1941 relative à l'équipement national est complété par la disposition suivante:

« L'ensemble de ce personnel est placé sous l'autorité d'un fonctionnaire détaché dans les conditions prévues au paragraphe 1[er] du présent article. Ce fonctionnaire a, en cette qualité, rang et prérogatives de secrétaire général ».

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* et exécuté comme loi de l'Etat.

Fait à Vichy, le 1[er] juin 1941.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

L'amiral de la flotte,
ministre vice-président du conseil,
A[l] DARLAN.

Le ministre secrétaire d'Etat
à l'économie nationale et aux finances,
YVES BOUTHILLIER.

Le délégué général
à l'équipement national,
FRANÇOIS LEHIDEUX.

Loi modifiant l'article 10 de la loi du 17 novembre 1940 sur l'organisation de l'office national interprofessionnel des céréales.

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 mars 1941: page 1113, 3[e] colonne, article 1[er], 23[e] et 24[e] ligne, au lieu de: « ... les pièces justificatives de leurs comptes. », lire: « ... les pièces justificatives de leurs comptes. Le reste de l'alinéa sans changement.) ».

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

VICE-PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Mise en position hors cadres.

Par arrêté du 8 avril 1941, M. Maupetit, chef de bureau à l'administration centrale de la radiodiffusion nationale, a été placé en position hors cadres, à compter du 1[er] avril 1941.

Nominations et promotions.

Ont été nommés ou promus à l'administration centrale de la radiodiffusion nationale:

Dans l'emploi de sous-directeur.

M. Daumard (arrêté du 15 mai 1941).

Dans l'emploi de chef de bureau.

M. Flament (arrêté du 29 avril 1941).

Dans l'emploi de sous-chef de bureau.

M. Ransar (arrêté du 9 avril 1941).
Mlle Rosuel (arrêté du 9 avril 1941).
M. Barthez (arrêté du 5 mai 1941).
M. Pons (arrêté du 1[er] juin 1941).

Ont été nommés ou promus à l'administration régionale de la radiodiffusion nationale.

Dans l'emploi d'inspecteur du contrôle.

M. Plane (arrêté du 26 avril 1941).

Dans l'emploi d'inspecteur.

M. Azam (arrêté du 19 avril 1941.)

Dans l'emploi de directeur régional:

A Marseille: M. Angles-Dauriac (arrêté du 18 mai 1941).

A Toulouse: M. Boisnier (arrêté du 18 mai 1941).

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

N° 2530. — **Décret du 14 juin 1941 portant retrait de la nationalité française.**

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice,

Vu la loi du 22 juillet 1940 relative à la revision des naturalisations;

Vu les avis de la commission de revision des naturalisations en date des 24 janvier 1941, 20, 21, 22, 24, 25, 26, 27 février 1941, 22 mars 1941, 19, 23 avril 1941,

Décrétons:

Art. 1er. — La qualité de Français est retirée à:

BORSTCHER (Léon), garçon de magasin, né le 8 juillet 1909 à Balta (Russie), demeurant à Paris, 5 *bis*, rue du Dahomey, naturalisé Français par décret du 7 janvier 1937, publié au *Journal officiel* le 17 janvier 1937, et GROSBARD (Ruchla), épouse du précédent, née le 2 janvier 1916 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris, 5 *bis*, rue du Dahomey, Française par la naturalisation de ses parents par décret du 4 juillet 1934, publié au *Journal officiel* le 17 juillet 1934, et leur enfant, Max-serge, né le 14 octobre 1938 à Paris, Français par application de l'article 1er (1°) de la loi du 10 août 1927.

ARCANGIOLI (Agostino-Orlando-Arthuro), ouvrier mineur, né le 6 août 1893 à Massa-Marittima (Italie), demeurant à Branoux (Gard), camp des Nonnes, naturalisé Français par décret du 11 janvier 1935, publié au *Journal officiel* le 13 janvier 1935, et BARZANTI (Palmerina), épouse du précédent, née le 2 février 1895 à Massa-Marittima (Italie), demeurant à Branoux (Gard), naturalisée Française par le même décret, et leurs enfants: 1° Masca, née le 19 septembre 1921 à Massa-Marittima (Italie); 2° Irupe, né le 14 mai 1924 à Branoux (Gard); 3° Brun, né le 5 février 1928 à Branoux; 4° Angèle, née le 4 août 1932 à Saintes-Maries-de-la-Mer (Bouches-du-Rhône), Français par la naturalisation des parents.

BERTANI (Hercule-Joseph), ouvrier agricole, né le 5 février 1880 à Baiso (Italie), demeurant à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), hameau des Milles, naturalisé Français par décret du 6 septembre 1934, publié au *Journal officiel* le 23 septembre 1934.

BOSCH (Joachim-Laurent-Michel), cultivateur, né le 11 septembre 1892 à Cabanellas (Espagne), demeurant à Rivesaltes (Pyrénées-Orientales), 52, boulevard Arago, naturalisé Français par décret du 3 juin 1935, publié au *Journal officiel* le 9 juin 1935.

DELGADO (Antonio), tuilier, né le 14 janvier 1902 à Zalamea la Réal (Espagne), demeurant à Bédarieux (Hérault), naturalisé Français par décret du 2 mai 1940, publié au *Journal officiel* le 12 mai 1940, et DELGADO (Beatrix), épouse du précédent, né le 4 septembre 1902 à Zalamea la Réal (Espagne), demeurant à Bédarieux (Hérault), naturalisée Française par le même décret, et leurs enfants: 1° Jeanne, née le 19 février 1932 à Bédarieux (Hérault); 2° Germaine-Dolorès, née le 6 novembre 1933 à Béziers (Hérault), Français par la naturalisation des parents.

LORENZETTI (Jean-César), journalier, né le 3 décembre 1892 à Prarostino (Italie), demeurant à Lyon (Rhône), 21, avenue Johannès-Masset, naturalisé Français par décret du 25 août 1929, publié au *Journal officiel* le 8 septembre 1929.

MALAVASI (Ettore), maçon, né le 6 septembre 1887 à Disvetro (Italie), demeurant à Chelles (Seine-et-Marne), 30, ex. 9, avenue Cassini, naturalisé Français par décret du 18 août 1933, publié au *Journal officiel* le 27 août 1933.

MESCHI (Charles-Jean-Paul), peintre, né le 11 août 1893 à Berceto (Italie), demeurant à Paris, 25, rue des Grands-Champs, naturalisé Français par décret du 18 février 1937, publié au *Journal officiel* le 28 février 1937.

CHOEF (Isaac), magasinier, né en 1898 à Andrinople (Turquie), demeurant à Meudon (Seine-et-Oise), 22, rue de Sorrières, naturalisé Français par décret du 17 septembre 1937, publié au *Journal officiel* le 26 septembre 1937, et CANETTI (Rosa), épouse du précédent, née le 29 juillet 1901 à Andrinople (Turquie), demeurant à Meudon (Seine-et-Oise), 22, rue de Sorrières, naturalisée Française par le même décret, et leurs enfants: 1° Suzanne, née le 12 janvier 1928 à Paris; 2° Ginette-Victoria, née le 19 janvier 1930 à Paris, Françaises par déclaration souscrite le 26 août 1931, enregistrée au ministère de la justice, le 24 septembre 1931, par application de l'article 3 de la loi du 10 août 1927; 3° Denise, née le 16 février 1935 à Paris; 4° Jean-Isidore, né le 26 novembre 1936 à Paris, Français par la naturalisation des parents.

FALUGI (Pierre-Jean), employé de bureau, né le 26 juin 1913 à Roquefort-la-Bédoule (Bouches-du-Rhône), y demeurant, devenu Français à sa majorité par application de l'article 4 de la loi du 10 août 1927.

HILF (Armand), tailleur, né le 28 juillet 1905 à Grodeck (Pologne), demeurant à Pamiers (Ariège), 34, rue des Quatre-Sergents-de-la-Rochelle, naturalisé Français par décret du 15 février 1928, publié au *Journal officiel* le 26 février 1928.

ISRAEL (Albert), courtier d'assurances, né le 25 avril 1882 à Salonique (Grèce), demeurant à Paris, 3 *bis*, rue Roussel, résidant actuellement à Marseille (Bouches-du-Rhône), sans autres précisions, naturalisé Français par décret du 1er septembre 1928, publié au *Journal officiel* le 9 septembre 1928, et COHEN (Esther), épouse du précédent, née le 3 juillet 1895 à Salonique (Grèce), demeurant à Paris, 3 *bis*, rue Roussel, résidant actuellement à Marseille (Bouches-du-Rhône), sans autres précisions, naturalisée Française par le même décret, et leur enfant, Laure-Lina, née le 9 février 1926 à Boulogne-Billancourt (Seine), Française par déclaration souscrite le 20 janvier 1927, enregistrée au ministère de la justice, le 8 mars 1927, par application des articles 9 (§ 10) et 8 (§ 4) du code civil.

MALINA (Joseph), ouvrier agricole, né le 28 septembre 1919 à Jalubi (Tchécoslovaquie), demeurant à Marseilles-les-Aubigny (Cher), naturalisé Français par décret du 23 juin 1939, publié au *Journal officiel* le 2 juillet 1939.

PERIN (Isacco-Giovanni), débitant de boissons, né le 2 août 1881 à Angarano-di-Bassano (Italie), demeurant à Joudreville (Meurthe-et-Moselle), naturalisé Français par décret du 2 août 1931, publié au *Journal officiel* le 18 août 1931, et son fils, François, né le 8 novembre 1923 à Giraumont (Meurthe-et-Moselle), Français par la naturalisation des parents.

SPAZHERMAN (Joseph), marchand de confection, né le 4 octobre 1891 à Prozkourow (Russie), demeurant à Cambrai (Nord), 16, rue des Liniers, naturalisé Français par décret du 3 juillet 1929, publié au *Journal officiel* le 14 juillet 1929, et MOSCOVICI (Fanny-Anna), épouse du précédent, née le 7 novembre 1909 à Bucarest (Roumanie), demeurant à Cambrai (Nord), 16, rue des Liniers, naturalisée Française par le même décret, et leurs enfants: 1° Odette-Rose, née le 3 décembre 1921 à Cambrai (Nord); 2° Jacqueline-Simonne, née le 13 décembre 1926 à Cambrai (Nord), Françaises par déclaration souscrite le 25 janvier 1927, enregistrée au ministère de la justice, le 14 avril 1927, par application des articles 9 (§ 10) et 8 (§ 4) du code civil.

TSAKYRIS (Aristo), négociant, né le 27 décembre 1892 à Smyrne (Turquie), demeurant à Paris, 178, boulevard Malesherbes, naturalisé Français par décret du 17 septembre 1937, publié au *Journal officiel* le 26 septembre 1937.

AVRAM (Ihil-Mortha), étudiant en médecine, né le 7 février 1911 à Jassy (Roumanie), ayant demeuré à Tours (Indre-et-Loire), 12, boulevard Marchand-Duplessis, actuellement sans domicile connu, naturalisé Français par décret du 1er juin 1938, publié au *Journal officiel* le 12 juin 1938.

BECUE (Lucien-Emicl-Josef), marchand de bestiaux, né le 27 septembre 1912 à Ichtegnem (Belgique), demeurant à Gournay-en-Bray (Seine-Inférieure), boulevard des Planquettes, naturalisé Français par décret du 19 mars 1940, publié au *Journal officiel* le 31 mars 1940.

CHIAPPARIN (Amos), ajusteur, né le 18 février 1911 à Monselice (Italie), demeurant aux Lilas (Seine), 190, rue de Paris, naturalisé Français par décret du 15 novembre 1936, publié au *Journal officiel* le 22 novembre 1936.

HAMANDJIAN (Henri-Kéram), commissionnaire en marchandises, né le 10 août 1888 à Constantinople (Turquie), demeurant à Paris, 21, rue Le Peletier, naturalisé Français par décret du 24 octobre 1927, publié au *Journal officiel* le 8 novembre 1927.

LAURICELLA (Giuseppe), peintre, né le 5 avril 1897 à Villarosa (Italie), demeurant à Saint-Etienne (Loire), 71, rue Désiré-Claude, naturalisé Français par décret du 7 décembre 1938, publié au *Journal officiel* le 18 décembre 1938, et AVERNA (Giuseppa), épouse du précédent, née le 29 juin 1902 à San-Cataldo (Italie), demeurant à Saint-Etienne (Loire), 71, rue Désiré-Claude, naturalisée Française par le même décret, et leurs enfants: 1° Michel, né le 28 mai 1924 à San-Cataldo (Italie); 2° Thérèse, née le 2 janvier 1927 à Firminy (Loire); 3° Giuseppina, née le 25 juillet 1931 à San-Cataldo (Italie); 4° Louis-Jean, né le 3 août 1933 à Saint-Etienne (Loire); 5° Roberto-Rolando, né le 1er juin 1937 à Saint-Etienne (Loire), Français par la naturalisation des parents.

MORDOKHOVITCH (Elias), directeur commercial, né le 18 juillet 1899 à Nertchinsk (Russie), demeurant à Boulogne-Billancourt (Seine), 53, rue Georges-Sorel, naturalisé Français par décret du 26 novembre 1937, publié au *Journal officiel* le 5 décembre 1937, et ZISMAN (Hélène), épouse du précédent, née le 14 janvier 1902 à Irkoutsk (Russie), demeurant à Boulogne-Billancourt (Seine), 53, rue Georges-Sorel, naturalisée Française par le même décret, et leur enfant, Tatiana, née le 15 septembre 1922 à Lausanne (Suisse), Française par la naturalisation des parents.

RIJIK (Alexandre), ouvrier agricole, né le 20 juillet 1896 à Novgorodka (Russie), demeurant à Sainte-Geneviève-des-Bois (Loiret), à la Bordière, naturalisé Français par décret du 22 janvier 1937, publié au *Journal officiel* le 31 janvier 1937, et CZECH (Justina), épouse du précédent, née le 23 septembre 1911 à Laski-Coscincowe (Pologne), demeurant à Sainte-Geneviève-des-Bois (Loiret), à la Bordière, naturalisée Française par le même décret, et leurs enfants: 1° Marie, née le 12 août 1931 à Ouzouer-les-Champs (Loiret); 2° Pierre-Alexandre, né le 7 janvier 1935 à Sainte-Geneviève-des-Bois (Loiret), Français par la naturalisation des parents.

SANTULLI (Joseph), mineur, né le 30 mars 1898 à Paglieta (Italie), demeurant à la Mure (Isère), 27, cité du Pré-des-Moines, naturalisé Français par décret du 1er octobre 1930, publié au *Journal officiel* le 12 octobre 1930, et DI GULIO (Julia), épouse du précédent, née le 6 août 1899 à Paglieta (Italie), demeurant à la Mure (Isère), 27, cité du Pré-des-Moines, naturalisée Française par le même décret, et leurs enfants: 1° Remo, né le 25 décembre 1921 à Paglieta (Italie); 2° Alberto, né le 25 octobre 1923 à Paglieta (Italie), Français par la naturalisation des parents.

BAUM (Max), manœuvre, né le 15 mai 1896 à Lodz (Pologne), demeurant à Paris, 36 *bis*, rue des Amandiers, naturalisé Français par décret du 1er octobre 1937, publié au *Journal officiel* le 10 octobre 1937, et LIBERMAN (Chana-Laja), épouse du précédent, née en 1899 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris,

36 *bis*, rue des Amandiers, naturalisée Française par le même décret, et leurs enfants: 1° Abram-Joseph, né le 15 novembre 1920 à Varsovie (Pologne); 2° Ismal-Zeelik, né le 23 juin 1922 à Varsovie (Pologne), Français par la naturalisation des parents; 3° Jacques, né le 11 mai 1926 à Paris, Français par déclaration souscrite le 5 février 1927, enregistrée au ministère de la justice, le 10 mars 1927, par application des articles 9 (§ 10) et 8 (§ 4) du code civil; 4° Madeleine, née le 6 juin 1932 à Paris, Française par déclaration souscrite le 22 octobre 1932, enregistrée au ministère de la justice, le 3 décembre 1932, par application de l'article 3 de la loi du 10 août 1927.

BELLES (Michel), ouvrier agricole, né le 16 août 1915 à Asparan (Hérault), demeurant à Bessan (Hérault), devenu Français par sa participation volontaire aux opérations de recrutement (art. 3, alinéa 4, de la loi du 10 août 1927).

ISIDRO (Louis), ouvrier agricole, né le 15 septembre 1913 à Magalas (Hérault), y demeurant, devenu Français par sa participation volontaire aux opérations de recrutement (art. 3, alinéa 4, de la loi du 10 août 1927).

KRAVEZIK (Jacques), maroquinier, né le 4 avril 1887 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris, 10, rue des Filles-du-Calvaire, naturalisé Français par décret du 1 décembre 1928, publié au *Journal officiel* le 16 décembre 1928.

OBSTFELD (Henri), correspondancier rédacteur, né le 15 juin 1913 à Anvers (Belgique), demeurant à Paris, 18, rue Pierre-Curie, naturalisé Français par décret du 1er octobre 1937, publié au *Journal officiel* le 10 octobre 1937.

SLEZAK (Vaclav), ferblantier, né le 8 juillet 1897 à Votvovice (Tchécoslovaquie), demeurant à Sainte-Geneviève-des-Bois (Seine-et-Oise), 67, allée des Fougères, naturalisé Français par décret du 13 février 1934, publié au *Journal officiel* le 18 février 1934 et RIHOVA (Elisabeth), épouse du précédent, née le 30 avril 1895 à Protivin (Tchécoslovaquie), demeurant à Sainte-Geneviève-des-Bois (Seine-et-Oise), 67, allée des Fougères, naturalisée Française par le même décret, et leur enfant, Miloslav-Alois, né le 25 août 1924 à Noisy-le-Sec (Seine), Français par déclaration souscrite le 24 février 1927, enregistrée au ministère de la justice, le 20 mai 1927, par application des articles 9 (§ 10) et 8 (§ 4) du code civil.

SOR (Léon), industriel, né le 12 mai 1897 à Botosani (Roumanie), demeurant à Paris, 16, rue François-Ier, naturalisé Français par décret du 1er octobre 1937, publié au *Journal officiel* le 10 octobre 1937.

BLASQUIZ (Antonio), sandalier, né le 15 juin 1887 à Salvatierra (Espagne), demeurant à Mauléon (Basses-Pyrénées), 17, boulevard Gambetta, naturalisé Français par décret du 2 septembre 1927, publié au *Journal officiel* le 13 septembre 1927, et GARCIA (Orosia), épouse du précédent, née le 29 mai 1898 à Viodos-Abense (Basses-Pyrénées), demeurant à Mauléon (Basses-Pyrénées), 17, boulevard Gambetta, naturalisée Française par le même décret, et leurs enfants: 1° François, né le 3 décembre 1919 à Viodos-Abense (Basses-Pyrénées); 2° Lambert, né le 17 septembre 1921 à Mauléon (Basses-Pyrénées); 3° Marie-Rose, née le 18 avril 1923 à Chéraute (Basses-Pyrénées); 4° Raymond, né le 20 avril 1925 à Mauléon (Basses-Pyrénées), Français par déclaration souscrite le 26 février 1927, enregistrée au ministère de la justice, le 5 avril 1927, par application de l'article 8 (§ 3) du code civil; 5° Geneviève, née le 3 août 1927 à Mauléon (Basses-Pyrénées), Française par application de l'article 2 (1°) de la loi du 10 août 1927; 6° Frédérico, né le 27 avril 1929 à Mauléon (Basses-Pyrénées); 7° Justin, né le 26 septembre 1931 à Mauléon (Basses-Pyrénées); 8° Antoinette, née le 29 juin 1933 à Mauléon (Basses-Pyrénées); 9° Julienne-Mercédès, née le 16 février 1937 à Mauléon (Basses-Pyrénées), Français par application de l'article 1er (1°) de la loi du 10 août 1927.

CASABONA (Ezio-Menotti-Ange), ajusteur mécanicien, né le 9 mai 1885 à Livourne (Italie), demeurant à la Seyne (Var), rue Kléber, naturalisé Français par décret du 7 août 1928, publié au *Journal officiel* le 19 août 1928, et ses enfants: 1° Oreste-Pylade-César, né le 21 octobre 1916 à Spézia (Italie); 2° Adrienne, née le 22 février 1920 à Spézia (Italie), Français par la naturalisation des parents; 3° Germain-Marius, né le 30 décembre 1925 à la Seyne-sur-Mer (Var), Français par déclaration souscrite le 24 février 1926, enregistrée au ministère de la justice, le 15 avril 1926, par application des articles 9 (§ 10) et 8 (§ 4) du code civil.

ESPOSITO (Robert), cordonnier, né le 9 avril 1882 à Scafati (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône), 38, rue du Lacydon, naturalisé Français par décret du 3 juin 1930, publié au *Journal officiel* le 15 juin 1930, et CAROTENUTO (Anna), épouse du précédent, née le 30 juillet 1884 à Scafati (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône), 28, rue du Lacydon, naturalisée Française par le même décret, et leurs enfants: 1° Torquato, né le 4 septembre 1913 à Scafati (Italie); 2° Julie-Louise, née le 1er novembre 1920 à Scafati (Italie), Française par la naturalisation des parents.

GABBAI (Bernard), commissionnaire en marchandises, né le 11 avril 1891 à Smyrne (Turquie), demeurant à Paris, 23, rue de Constantinople, naturalisé Français par décret du 17 avril 1929, publié au *Journal officiel* le 28 avril 1929, et GABBAI (Mathilde), épouse du précédent, née le 4 mars 1897 à Smyrne (Turquie), demeurant à Paris, 23, rue de Constantinople, naturalisée Française par le même décret, et leur enfant, Maurice-Moïse, né le 6 novembre 1922 à Paris, Français par déclaration souscrite le 21 septembre 1927, enregistrée au ministère de la justice, le 25 octobre 1927, par application de l'article 3 de la loi du 10 août 1927.

GABBAI (Sarah), née le 11 juin 1903 à Smyrne (Turquie), demeurant à Paris, 23, rue de Constantinople, naturalisée Française par décret du 3 octobre 1933, publié au *Journal officiel* le 15 octobre 1933.

GARCIA (Augustin), épicier, né le 22 décembre 1897 à Alberca (Espagne), demeurant à Bessan (Hérault), rue de l'Hospice, naturalisé Français par décret du 8 avril 1940, publié au *Journal officiel* le 21 avril 1940, et PAGAN (Salvadora-Andréa-Antonia), épouse du précédent, née le 30 novembre 1902 à Mazarron (Espagne), demeurant à Bessan (Hérault), rue de l'Hospice, naturalisée Française par le même décret, et leurs enfants: 1° Antoine, né le 25 avril 1925 à Balarue-les-Bains (Hérault); 2° Gertrude, née le 24 janvier 1927 à Bessan (Hérault); 3° Dolorès, née le 28 avril 1933 à Bessan (Hérault), Français par la naturalisation des parents.

GUZNICZAK (Stanislas), ouvrier agricole, né le 23 mai 1919 à Rzegocin (Pologne), demeurant à Baillet (Seine-et-Oise), rue du Lavoir, naturalisé Français par décret du 23 janvier 1940, publié au *Journal officiel* le 28 janvier 1940.

JAKUBOWICZ (Berek), ébéniste, né le 14 mai 1886 à Bzorkow (Pologne), demeurant à Paris, 11, rue des Haies, naturalisé Français par décret du 30 décembre 1937, publié au *Journal officiel* le 9 janvier 1938, et PAPO (Germaine-Clémentine), épouse du précédent, née le 5 février 1899 à Paris, y demeurant, 11, rue des Haies, réintégrée dans la qualité de Française par le même décret.

FRITSCH (Heinz-Gunthier), monteur en chauffage central, né le 4 octobre 1913 à Berlin (Allemagne), ayant demeuré à Paris, 113, rue Saint-Charles et 13, rue de l'Etoile, actuellement sans domicile connu, naturalisé Français par décret du 12 septembre 1936, publié au *Journal officiel* le 27 septembre 1936.

RIBEIRO (Matilde), veuve GOMES, née le 11 octobre 1895 à Lousada (Portugal), demeurant à Longchamp-sur-Aujon (Aube), naturalisée Française par décret du 19 décembre 1934, publié au *Journal officiel* le 30 décembre 1934, et ses enfants: 1° Manoel, né le 16 octobre 1921 à Lousada (Portugal); 2° Antonio-Augusto, né le 5 février 1925 à Longchamp-sur-Aujon (Aube); 3° Bibiana, née le 24 juin 1927 à Lousada (Portugal); 4° Ana, née le 1er mai 1930 à Longchamp-sur-Aujon (Aube); 5° Christianne, née le 2 septembre 1931 à Longchamp-sur-Aujon (Aube); 6° Maria, née le 3 novembre 1932 à Longchamp-sur-Aujon (Aube); 7° Feliciano, né le 6 mars 1934 à Longchamp-sur-Aujon (Aube), Français par la naturalisation des parents.

NOWACKI (Lucien), ajusteur mécanicien, né le 21 décembre 1897 à Varsovie (Pologne), demeurant à Albert (Somme), 45, rue Marcel-Vast, naturalisé Français par décret du 6 novembre 1933, publié au *Journal officiel* le 11 novembre 1933.

RAMELLA (Giovanni), maçon, né le 2 avril 1890 à Andorno (Italie), ayant demeuré au Cheval-Blanc (Vaucluse), actuellement sans domicile connu, naturalisé Français par décret du 20 mars 1936, publié au *Journal officiel* le 22 mars 1936, et MARCHET (Maria), épouse du précédent, née le 15 mai 1899 à Fiume-Venetto (Italie), demeurant au Cheval-Blanc (Vaucluse), naturalisée Française par le même décret, et leurs enfants: 1° Estra, née le 25 décembre 1924 à Andorno (Italie); 2° Iliole, née le 16 avril 1926 à Andorno (Italie); 3° Irène, née le 31 juillet 1929 à Andorno (Italie); 4° Léonie, née le 27 juin 1931 à Andorno (Italie); 5° Bruno-Barthélemy, né le 20 août 1933 à Saint-Chamas (Bouches-du-Rhône), Français par la naturalisation des parents.

ROZENCWEJGS (Lejbus), tailleur, né le 4 janvier 1911 à Brzizeny (Pologne), demeurant à Paris, 10, rue Poissonnière, naturalisé Français par décret du 25 octobre 1936, publié au *Journal officiel* le 1er novembre 1936, et EJLBAUM (Laja), épouse du précédent, née le 6/19 mai 1912 à Praga (Pologne), demeurant à Paris, 10, rue Poissonnière, naturalisée Française par le même décret, et leur enfant, Daniel, né le 8 février 1938, à Paris, Français par application de l'article 1er (1°) de la loi du 10 août 1927.

SEGAL (Abram-Samuel), ingénieur électricien, né le 16 octobre 1900 à Kowno (Lituanie), ayant demeuré à Paris, 5, rue Raffaelli, actuellement sans domicile connu, naturalisé Français par décret du 31 juillet 1937, publié au *Journal officiel* le 8 août 1937.

STRAPPAZZON (Rodolfo), mineur, né le 25 février 1899 à Arsié (Italie), demeurant à Saint-Pierre-de-Mésage (Isère), hameau des Peyrauds, naturalisé Français par décret du 29 juillet 1938, publié au *Journal officiel* le 7 août 1938, et STRAPPAZZON (Lucia), épouse du précédent, née le 1er avril 1899 à Arsié (Italie), demeurant à Saint-Pierre-de-Mésage (Isère), hameau des Peyrauds, naturalisée Française par le même décret, et leurs enfants: 1° Bruno, né le 3 septembre 1924 à Arsié (Italie); 2° Marie, née le 26 février 1929 à Leis-Athas (Basses-Pyrénées); 3° Edouard, né le 26 février 1929 à Allières-et-Risset (Isère); 4° Marius, né le 17 novembre 1933 à Bourg-d'Oisans (Isère), Français par la naturalisation des parents; 5° Roger, né le 4 décembre 1938 à Saint-Pierre-de-Mésage (Isère), Français par application de l'article 1er (1°) de la loi du 10 août 1927.

ORTU (Joseph), menuisier, né le 9 septembre 1917 à Sassari (Italie), demeurant à Bastia (Corse), 21, rue des Terrasses, naturalisé Français par décret du 8 avril 1940, publié au *Journal officiel* le 21 avril 1940.

SERVOS (Joseph-Jacques-Julien), menuisier, né le 5 octobre 1879 à Unarre (Espagne), demeurant à Saint-Gaudens (Haute-Garonne), 35, rue Victor-Hugo, naturalisé Français par décret du 4 février 1930, publié au *Journal officiel* le 16 février 1930.

SIMO (François), tripier, né le 5 juin 1895 à Alcira (Espagne), demeurant à Sète (Hérault), 10, rue Frédéric-Mistral, naturalisé Français par décret du 16 avril 1940, publié au *Journal officiel* le 28 avril 1940.

AYALA (José), maçon, né le 25 août 1903 à Archena (Espagne), demeurant à Miramas (Bouches-du-Rhône), route des Chirons, naturalisé Français par décret du 6 avril 1938, publié au *Journal officiel* le 17 avril 1938, et LLORCA (Virginia), épouse du précédent, née le 1er février 1902 à Sella (Espagne), demeurant à Miramas (Bouches-du-Rhône), route des Chirons, naturalisée Française par le même décret.

BALDINO (Gaëtano), manœuvre, né le 17 avril 1920 à Corato (Italie), demeurant à Grenoble (Isère), 6, rue Chenoise, naturalisé Français par décret du 16 avril 1940, publié au *Journal officiel* le 28 avril 1940.

CANADO (Joseph-Etienne), ouvrier agricole, né le 21 octobre 1897 à Taveny (Espagne), demeurant à Tressan (Hérault), naturalisé Français par décret du 15 décembre 1938, publié au *Journal officiel* le 25 décembre 1938, et GARCIA (Marie-Mercédès), épouse du précédent, née le 11 octobre 1910 à Torre Encadenach (Espagne), demeurant à Tressan (Hérault), naturalisée Française par le même décret, et leur enfant, Roger, né le 27 novembre 1939 à Tressan (Hérault), Français par la naturalisation des parents.

DI NATALE (Giovanni), né le 19 août 1923 à Casablanca (Maroc), demeurant à Ivry-sur-Seine (Seine), 1, route stratégique, Français par la naturalisation des parents par décret du 19 décembre 1928, publié au *Journal officiel* le 30 décembre 1928.

GRINSCHPAN (Wolf), fourreur sur bois, né le 15 octobre 1880 à Seidletz (Russie), demeurant à Paris, 17, rue Notre-Dame-de-Nazareth, naturalisé Français par décret du 26 août 1927 publié au *Journal officiel* le 6 septembre 1927, et BERGER (Pessa), épouse du précédent, née le 12 octobre 1892 à Minsk (Russie), demeurant à Paris, 17, rue Notre-Dame-de-Nazareth, naturalisée Française par le même décret.

HORZA (Adolphe), électricien, né le 16 décembre 1898 à Moosbrun (Autriche), ayant demeuré à Saint-Michel (Savoie), actuellement sans domicile connu, naturalisé Français par décret du 12 mars 1929, publié au *Journal officiel* le 24 mars 1929.

IVAEDI (Noëlie-Marie), née le 22 décembre 1910 au Cannet (Alpes-Maritimes), demeurant à Hyères (Var), 18, avenue des Iles-d'Or, devenue Française à sa majorité par application de l'article 1 de la loi du 10 août 1927.

LLATCHES (Antonio-Francisco-Jacinto), employé d'usine, né le 15 mars 1898 à Barcelone (Espagne), demeurant à Rivesaltes (Pyrénées-Orientales), rue de la Guinguette, naturalisé Français par décret du 10 octobre 1935, publié au *Journal officiel* le 20 octobre 1935.

LLORIA (Louis), ouvrier agricole, né le 25 août 1915 à Magalas (Hérault), y demeurant, devenu Français par sa participation volontaire aux opérations du recrutement (art. 3, alinéa 4, de la loi du 10 août 1927).

MESCHARES (Daniel), photographe, né le 20 octobre 1904 à Koenigsberg (Allemagne), demeurant à Bordeaux (Gironde), 40 *bis*, rue Saint-Rémy, naturalisé Français par décret du 18 février 1939, publié au *Journal officiel* le 26 février 1939, et SCHLEIMAN (Hella), épouse du précédent, née le 1er janvier 1910 à Lodz (Pologne), demeurant à Bordeaux (Gironde), 40 *bis*, rue Saint-Rémy, naturalisée Française par le même décret, et leurs enfants: 1° Robert-Isidore, né le 15 mars 1938 à Bordeaux (Gironde), Français par déclaration souscrite le 15 mars 1938, enregistrée au parquet de Bordeaux le 6 juillet 1938; 2° Mireille, née le 17 septembre 1939 à Talence (Gironde), Française par application de l'article 1er (1°) de la loi du 10 août 1927.

ORBEBSKI (Mariam), employé, né le 5 juillet 1922 à Szla (Pologne), demeurant à Orléans (Loiret), Français par la naturalisation de ses parents par décret du 23 juin 1939, publié au *Journal officiel* le 2 juillet 1939.

PAOLINI (Adam), cycliste, né le 18 janvier 1913 à Saint-Laurent-du-Var (Alpes-Maritimes), demeurant à Cagnes-sur-Mer (Alpes-Maritimes), avenue de Vence, maison Ghibaudo, Français par déclaration souscrite le 30 juin 1928, enregistrée au ministère de la justice, le 8 janvier 1929, par application de l'article 3 de la loi du 10 août 1927, et GHIBAUDO (Georgette), épouse du précédent, née le 27 mai 1913 à Tende (Italie), demeurant à Cagnes-sur-Mer (Alpes-Maritimes), avenue de Vence, maison Ghibaudo, devenue Française par son mariage, le 7 avril 1934, sur réclamation de la nationalité du mari (art. 8 de la loi du 10 août 1927).

PECCENINI (Ardichiano), ébéniste, né le 10 juillet 1877 à Ficarolo (Italie), demeurant à Savigny-sur-Orge (Seine-et-Oise), rue des Prés-Saint-Martin, naturalisé Français par décret du 24 juin 1930, publié au *Journal officiel* le 6 juillet 1930, et PROVASI (Isoletta), épouse du précédent, née le 19 mars 1877 à Massa (Italie), demeurant à Savigny-sur-Orge (Seine-et-Oise), rue des Prés-Saint-Martin, naturalisée Française par le même décret.

ROZENBAUM (Aron), fourreur, né le 1er février 1911 à Lodz (Pologne), demeurant à Tours (Indre-et-Loire), 33, rue Auguste-Comte, naturalisé Français par décret du 15 décembre 1939, publié au *Journal officiel* le 24 décembre 1939.

SALINAS (Victoria), née le 5 juillet 1915 à Salon-le-Provence (Bouches-du-Rhône), y demeurant, quartier du Chemin-de-Lauzard, devenue Française à sa majorité par application de l'article 1 de la loi du 10 août 1927.

SEVERIN (Auguste), carrier, né le 25 mai 1901 à Piombino-Dèse (Italie), demeurant à Sainte-Geneviève-des-Bois (Seine-et-Oise), avenue de Liers, 82, naturalisé Français par décret du 1er juin 1938, publié au *Journal officiel* le 12 juin 1938, et CONTERATO (Marguerite-Irène), épouse du précédent, née le 24 février à Arsiero (Italie), demeurant à Sainte-Geneviève-des-Bois (Seine-et-Oise), 82, avenue de Liers, naturalisée Française par le même décret, et leurs enfants: 1° Giovanna-Giuseppina, née le 18 septembre 1929 à Saint-Vrain (Seine-et-Oise); 2° Victorio-Fiorino, né le 10 janvier 1931 à Ballancourt (Seine-et-Oise); 3° Jean-Joseph, né le 18 janvier 1932 à Ballancourt (Seine-et-Oise); 4° Arnaldo-Sandro, né le 20 mars 1933 à Arsiero (Italie); 5° Marcel-Mario, né le 10 janvier 1935 à Sainte-Geneviève-des-Bois (Seine-et-Oise); 6° Odette, née le 18 septembre 1936 à Sainte-Geneviève-des-Bois (Seine-et-Oise), Français par la naturalisation des parents.

SVARTZ (Alice), femme AVRAM, née le 21 juillet 1903 à Paris, y demeurant, 14, rue Houdron, réintégrée dans la qualité de Française par décret du 20 octobre 1937, publié au *Journal officiel* le 31 octobre 1937, et ses enfants: 1° Bernard, né le 5 octobre 1924 à Paris; 2° Rose-Jeanne, née le 7 mars 1931 à Paris, Français par application de l'article 2 (1°) de la loi du 10 août 1927.

TOMAS (Manuel-Jean), marchand de cycles, né le 8 août 1902 à Gandesa (Espagne), demeurant à Agde (Hérault), rue de Richelieu, naturalisé Français par décret du 7 décembre 1938, publié au *Journal officiel* le 18 décembre 1938.

TONTINI (Aldo), boulanger, né le 5 mars 1899 à Céséna (Italie), demeurant à Longlaville (Meurthe-et-Moselle), 77, rue d'Alsace-Lorraine, naturalisé Français par décret du 30 juillet 1936, publié au *Journal officiel* le 2 août 1936, et RADDI (Iolanda), épouse du précédent, née le 20 novembre 1903 à Marano (Italie), demeurant à Longlaville (Meurthe-et-Moselle), 77, rue d'Alsace-Lorraine, naturalisée Française par le même décret, et leurs enfants: 1° Ida, née le 21 avril 1923 à Céséna (Italie); 2° Monella, née le 10 décembre 1925 à Céséna (Italie); 3° Adolfina, née le 19 septembre 1927 à Céséna (Italie); 4° Florindo, né le 30 novembre 1928 à Longlaville (Meurthe-et-Moselle), Français par la naturalisation des parents.

VACCA (Claude), mineur, né le 6 juillet 1898 à Villaputza (Italie), demeurant à Brignoles (Var), naturalisé Français par décret du 18 juin 1930, publié au *Journal officiel* le 29 juin 1930, et SCIO (Marie-Thérèse), épouse du précédent, née le 26 septembre 1900 à Villaputza (Italie), demeurant à Brignoles (Var), naturalisée Française par le même décret, et leurs enfants: 1° Léno, né le 18 décembre 1925 à Billy-Montigny (Pas-de-Calais); 2° Dario, né le 1er décembre 1928 à Avion (Pas-de-Calais), Français par déclaration souscrite le 1er avril 1930, enregistrée au ministère de la justice, le 18 avril 1930, par application de l'article 3 de la loi du 10 août 1927; 3° Marcel, né le 19 octobre 1930 à Brignoles (Var); 4° Jacqueline, née le 16 octobre 1932 à Brignoles (Var); 5° Gilbert, né le 21 janvier 1935 à Brignoles (Var); 6° Edouard, né le 23 mars 1936 à Brignoles (Var); 7° Eliane, née le 10 octobre 1940 à Brignoles (Var), Français par application de l'article 1er (1°) de la loi du 10 août 1927.

VALERO (Roman-Ginès), ouvrier carrier, né le 22 février 1900 à Mazarron (Espagne), ayant successivement demeuré à Avrillé-les-Ponceaux et à Saint-Paterne (Indre-et-Loire), actuellement sans domicile connu, naturalisé Français par décret du 15 juin 1931, publié au *Journal officiel* le 28 juin 1931.

ROSINBERG (Isaac-Leizer), docteur en médecine, né le 10 mars 1910 à Galatz (Roumanie), ayant demeuré à Paris, 66, boulevard Barbès, résidant actuellement à Oresne (Indre), naturalisé Français par décret du 8 octobre 1936, publié au *Journal officiel* le 18 octobre 1936, et SUCHERSOHN (Bela), épouse du précédent, née le 26 avril 1910 à Galatz (Roumanie), demeurant à Paris, 66, boulevard Barbès, devenue Française par son mariage, le 2 février 1937, sur réclamation de nationalité du mari (art. 8 de la loi du 10 août 1927).

SMESSOFF (Valentin), avocat, né le 12 juin 1908 à Odessa (Russie), demeurant à Nice (Alpes-Maritimes), 18, rue Gioffredo, Français par la naturalisation de ses parents (décret du 24 décembre 1927, publié au *Journal officiel* du 1er janvier 1928).

BOSIO (Mathieu), manœuvre, né le 15 janvier 1900 à Foglizzo (Italie), demeurant à Tenay (Ain), 40, rue de la Gare, naturalisé Français par décret du 29 mai 1936, publié au *Journal officiel* le 7 juin 1936, et PANETTI (Yolande), épouse du précédent, née le 26 juillet 1901 à Foglizzo (Italie), demeurant à Tenay (Ain), 50, rue de la Gare, naturalisée Française par le même décret, et leur enfant, Pierre-Eugène, né le 13 octobre 1927 à Argis (Ain), Français par la naturalisation des parents.

FISCHER (Alfred), docteur en médecine, né le 5 mars 1909 à Cernauti (Roumanie), demeurant à Paris, 14, rue de Bretagne, naturalisé Français par décret du 5 novembre 1936, publié au *Journal officiel* le 15 novembre 1936.

FUERTES (Thomas), villiculteur, né le 6 mars 1885 à San-Mateo-de-Gallego (Espagne), demeurant à Béziers (Hérault), au Tech-de-Bagnols, naturalisé Français par décret du 27 novembre 1932, publié au *Journal officiel* le 4 décembre 1932.

SENZANI (Mario-Aurélio), ébéniste, né le 3 octobre 1920 à Vérone (Italie), demeurant à Claix (Isère), rue la Ridelet, Français par la naturalisation de ses parents, décret du 14 novembre 1938, publié au *Journal officiel* le 20 novembre 1938.

TREVISI (Giuseppe-Giovanni), ouvrier agricole, né le 12 janvier 1903 à Spresiano (Italie), demeurant à Faugères (Hérault), naturalisé Français par décret du 19 octobre 1933, publié au *Journal officiel* le 29 octobre 1933, et CELLA (Angelina), épouse du précédent, née le 15 juillet 1907 à Gargo (Italie), demeurant à Faugères (Hérault), naturalisée Française par le même décret, et leurs enfants: 1° Giovanni-Giuseppe, né le 10 décembre 1927 à Brouilh (Gers); 2° Jeannine-Paule, née le 28 janvier 1930 à Ordan-Larroque (Gers); 3° Yvonne-Marie, née le 26 avril 1931 à Villegly (Aude); 4° Pierre-Fernand, né le 28 octobre 1932 à Barbaira (Aude), Français par la naturalisation des parents; 5° Fernand, né le 1er avril 1934 à Barbaira (Aude); 6° André, né le 18 octobre 1939 à Caussiniojouls (Hérault), Français par application de l'article 1er (1°) de la loi du 10 août 1927.

WANAT (Francis-Ignace), mécanicien, né le 7 août 1906 à Tomicach (Pologne), demeurant à Versailles (Seine-et-Oise), 3, rue de la Pourvoirie, naturalisé Français par décret du 1er juin 1932, publié au *Journal officiel* le 12 juin 1932.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Vichy, le 14 juin 1941.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le garde des sceaux,
ministre secrétaire d'Etat à la justice,
JOSEPH BARTHÉLEMY.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

N° 2464. — Décret du 9 juin 1941 conférant l'honorariat (administration préfectorale).

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Vu le décret du 28 février 1863 relatif à l'honorariat des fonctionnaires de l'administration préfectorale;

Sur la proposition de l'amiral de la flotte, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Décrétons:

Art. 1er. — M. Gentil, conseiller référendaire à la cour des comptes, ancien préfet du Var, est nommé préfet honoraire et jouira de toutes les prérogatives attachées à ce titre.

Art. 2. — L'amiral de la flotte, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Vichy, le 9 juin 1941.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

L'amiral de la flotte,
ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,
A[l] DARLAN.

N° 2581. — Décret du 16 juin 1941 portant nomination dans l'administration préfectorale.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Sur la proposition de l'amiral de la flotte, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Décrétons:

Art. 1er. — M. Perier de Feral, préfet en service détaché, est nommé préfet de la Haute-Vienne (1re classe), en remplacement de M. Bard, précédemment nommé préfet de police.

M. Berger, préfet de 1re classe hors cadres, est nommé préfet de la Haute-Vienne, en remplacement de M. Perier de Feral, appelé à d'autres fonctions.

M. Demange, directeur du personnel au ministère de l'intérieur, directeur du cabinet du ministre, est nommé préfet de 1re classe hors cadres, en remplacement de M. Berger, nommé préfet de la Haute-Vienne.

M. Demange conservera en cette qualité ses fonctions de directeur du personnel et de directeur du cabinet.

M. Faure, préfet de la Haute-Loire, est nommé préfet de 1re classe hors cadres, en remplacement de M. Agulhon, précédemment nommé président de section au conseil de préfecture de la Seine.

M. Faure est mis en cette qualité à la disposition du secrétaire général pour la police au ministère de l'intérieur.

M. Robert Bach est nommé préfet de la Haute-Loire en remplacement de M. Faure, nommé préfet hors cadres.

Art. 2. — L'amiral de la flotte, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Vichy, le 16 juin 1941.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

L'amiral de la flotte,
ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,
A[l] DARLAN.

Conseils municipaux. — Délégations spéciales.

L'amiral de la flotte, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu les articles 6 et 7 de la loi du 16 novembre 1940 relative au pouvoir de substitution de l'autorité supérieure, aux délégations spéciales, à l'administration cantonale et aux secrétaires de mairie;

Considérant qu'en raison de la démission du maire et des dissensions existant dans son sein le conseil municipal de la commune de Montaigu (Aisne) ne peut gérer de façon satisfaisante les affaires communales,

Arrête:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Montaigu (Aisne), est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans la commune de Montaigu (Aisne) une délégation spéciale habilitée à prendre les mêmes décisions que le conseil municipal et ainsi composée:

Président: M. Cornet; membres: MM. Charpentier (Charles), Guyotte (Henri).

Art. 3. — Le préfet de l'Aisne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 13 juin 1941.

A[l] DARLAN.

Considérant qu'à la suite de la démission du maire et de l'adjoint il n'a pas été possible de constituer dans la commune de Melgven (Finistère) une municipalité apte à gérer de façon satisfaisante les affaires communales,

Arrête:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Melgven (Finistère) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans la commune de Melgven (Finistère) une délégation spéciale habilitée à prendre les mêmes décisions que le conseil municipal et ainsi composée:

Président: M. de Kerguelen (Henri); membres: MM. Colinet (Joseph), Guengard (Jean), Guiban (Corentin).

Art. 3. — Le préfet du Finistère est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 13 juin 1941.

A[l] DARLAN.

Considérant que le conseil municipal de la commune de Seré (Gers) se trouve réduit à un effectif ne lui permettant pas de gérer de façon satisfaisante les affaires communales,

Arrête:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Seré (Gers) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans la commune de Seré (Gers) une délégation spéciale habilitée à prendre les mêmes décisions que le conseil municipal et ainsi composée:

Président: M. Clarens (Hippolyte); membres: MM. Danflous (Armand), Seré (Jean-Marie).

Art. 3. — Le préfet du Gers est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 14 juin 1941.

A[l] DARLAN.

Considérant qu'à la suite de la révocation du maire il n'a pas été possible de constituer dans la commune de Precey (Manche) une municipalité apte à gérer de façon satisfaisante les intérêts communaux,

Arrête:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Precey (Manche) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans la commune de Precey (Manche) une délégation spéciale habilitée à prendre les mêmes décisions que le conseil municipal et ainsi composée:

Président: M. David; membres: MM. Levavasseur, Bigrel (Louis).

Art. 3. — Le préfet de la Manche est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 14 juin 1941.

A[l] DARLAN.

Considérant que le conseil municipal de la commune de Leuchey (Haute-Marne) refuse de réaliser un projet d'alimentation en eau potable d'une utilité incontestable pour les habitants de la commune,

Arrête:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Leuchey (Haute-Marne) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans la commune de Leuchey (Haute-Marne) une délégation spéciale habilitée à prendre les mêmes décisions que le conseil municipal et ainsi composée:

Président: M. Flocard (Ernest); membres: MM. Badet-Pernot (Jules), Mathey (Gustave).

Art. 3. — Le préfet de la Haute-Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 14 juin 1941.

A[l] DARLAN.

Considérant qu'à la suite de la démission du maire il n'a pas été possible de constituer dans la commune de Bouvresse (Oise) une municipalité apte à gérer de façon satisfaisante les affaires communales,

Arrête:

Art. 1er — Le conseil municipal de la commune de Bouvresse (Oise) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans la commune de Bouvresse (Oise) une délégation spéciale habilitée à prendre les mêmes décisions que le conseil municipal et ainsi composée:

Président: M. Hedoux (François); membres: MM. Charles (Aimé), Feret (Pierre).

Art. 3. — Le préfet de l'Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 13 juin 1941.

A[l] DARLAN.

Considérant qu'à la suite de la démission du maire il n'a pas été possible de constituer dans la commune de Scye (Haute-Saône) une municipalité apte à gérer de façon satisfaisante les affaires communales,

Arrête:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Scye (Haute-Saône) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans la commune de Scye (Haute-Saône) une délégation spéciale habilitée à prendre les mêmes décisions que le conseil municipal et ainsi composée:

Président: M. Pahin (Marcel); membres: Foeillt (Georges), Laberterie (Marcel).

Art. 3. — Le préfet de la Haute-Saône est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 13 juin 1941.

Al DARLAN.

Considérant que le conseil municipal de la commune d'Echarcon (Seine-et-Oise), qui se trouve réduit à six membres, se désintéresse de la gestion des affaires communales,

Arrête:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune d'Echarcon (Seine-et-Oise) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans la commune d'Echarcon (Seine-et-Oise) une délégation spéciale habilitée à prendre les mêmes décisions que le conseil municipal et ainsi composée:

Président: M. Milliez; membres: MM. Cuenie, Monceau.

Art. 3. — Le préfet de Seine-et-Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 14 juin 1941.

Al DARLAN.

Considérant qu'à la suite de la démission du maire il n'a pas été possible de constituer dans la commune d'Abbeville-la-Rivière (Seine-et-Oise) une municipalité apte à gérer de façon satisfaisante les affaires communales,

Arrête:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune d'Abbeville-la-Rivière (Seine-et-Oise) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans la commune d'Abbeville-la-Rivière (Seine-et-Oise) une délégation spéciale habilitée à prendre les mêmes décisions que le conseil municipal et ainsi composée:

Président: M. Huet (Léonce); membres: MM. Pillias (Elzéar), Denizet (Maurice), Liénard (Fernand).

Art. 3. — Le préfet de Seine-et-Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 13 juin 1941.

Al DARLAN.

Considérant que le maire de Grisy-les-Platres (Seine-et-Oise) est absent de la commune, que l'adjoint a donné sa démission et que la plupart des conseillers municipaux se désintéressent des affaires communales,

Arrête:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Grisy-les-Platres (Seine-et-Oise) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans la commune de Grisy-les-Platres (Seine-et-Oise) une délégation spéciale habilitée à prendre les mêmes décisions que le conseil municipal et ainsi composée:

Président: M. Colin (Maurice); membres: MM. Benard (Léon), Quelin (André), Lefèvre (Henri), Machy (Robert).

Art. 3. — Le préfet de Seine-et-Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 13 juin 1941.

Al DARLAN.

Par arrêtés de l'amiral de la flotte, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur en date du 13 juin 1941:

Sont nommés:

Dans la commune de Joigny-sur-Meuse (Ardennes).

M. Jacquemart, président de la délégation spéciale, en remplacement de M. Husson.

M. Boisseaux (Jacques), membre de la délégation spéciale.

Dans la commune de Bousses (Lot-et-Garonne).

M. Laulan (Pierre), membre de la délégation spéciale.

La composition de la délégation spéciale instituée dans la commune de Flins-sur-Seine (Seine-et-Oise) est modifiée ainsi qu'il suit:

Président: M. Vassieux (Roger); membres: MM. Mourgaud (Hippolyte), Corbel (François).

Voirie départementale.

Par arrêté du 16 juin 1941, ont été déclarés urgents les travaux à entreprendre dans le département du Nord, en application de la loi du 11 octobre 1940, pour la rectification du tracé du C. D. n° 48, entre les P. K. 8,619 et 10,070, aux territoires des communes de Marcq-en-Barœul et de Mons-en-Barœul.

Maires.

L'amiral de la flotte, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu l'article 4 de la loi du 16 novembre 1940 relative au pouvoir de substitution de l'autorité supérieure, aux délégations spéciales, à l'administration cantonale et aux secrétaires de mairie;

Considérant que M. Cadier de Veauce, maire de la commune de Veauce (Allier), n'a pas repris son poste depuis la fin des hostilités,

Arrête:

Art. 1er. — M. Cadier de Veauce, maire de la commune de Veauce (Allier), est révoqué de ses fonctions.

Art. 2. — Le préfet de l'Allier est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 14 juin 1941.

Al DARLAN.

Considérant que M. Dumas (Charles), maire de la commune de Saint-Jean-de-Serres (Gard), a été condamné à 25 fr. d'amende pour usage abusif d'une autorisation de circuler,

Arrête:

Art. 1er. — M. Dumas (Charles), maire de la commune de Saint-Jean-de-Serres (Gard), est révoqué de ses fonctions.

Art. 2. — Le préfet du Gard est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 14 juin 1941.

Al DARLAN.

Par arrêté de l'amiral de la flotte, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur, en date du 13 juin 1941, est rapporté l'arrêté du 16 novembre 1940 portant révocation de M. Plassard, maire de la commune d'Ervauville (Loiret).

Fonctionnaires et agents des préfectures.

Par arrêté en date du 16 juin 1941, MM. Leydet, chef de bureau, et Vieil, rédacteur à la préfecture des Bouches-du-Rhône, ont été suspendus de leurs fonctions, à compter du 4 juin 1941.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE ET DES FINANCES

Commissaires contrôleurs adjoints stagiaires des assurances.

Par arrêté en date du 5 juin 1941, ont été nommés commissaires contrôleurs adjoints stagiaires des assurances au ministère de l'économie nationale et des finances:

MM. Granat (Pierre), Pénicaud (Jean-Marie-Michel), Seésa (André-Charles-Henri), Bienvenue (Jean-Frédéric), Totti (Marcel).

Personnel des services extérieurs du Trésor.

Par arrêté en date du 5 juin 1941 du directeur du Trésor:

M. Guiot (Fernand), chef de service du Trésor de classe spéciale à la perception de Brunoy (Seine-et-Oise), a été affecté à la recette-perception de Fontenay-sous-Bois (Seine), pour y occuper l'emploi de fondé de pouvoirs en remplacement de M. Félix, appelé à d'autres fonctions.

Les sous-chefs de service du Trésor dont les noms suivent ont été affectés aux postes indiqués ci-après:

A la trésorerie générale de l'Isère, M. File (Eugène), sous-chef de service de 1re classe à la recette des finances de Beaune (Côte-d'Or).

A la trésorerie générale du Calvados, M. Marchocki (Clément), sous-chef de service de 1re classe à la trésorerie générale de la Loire-Inférieure.

A la perception de Brunoy (Seine-et-Oise), M. Schwartz (Eugène), sous-chef de service de 3e classe à la perception de Thionville, 2e division (Moselle) (nécessité de service).

DÉLÉGATION GÉNÉRALE A L'ÉQUIPEMENT NATIONAL

N° 2560. — **Décret du 1er juin 1941 portant nomination.**

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Sur le rapport de l'amiral de la flotte, vice-président du conseil, et du délégué général à l'équipement national,

Vu la loi du 23 février 1941 créant un délégué général à l'équipement national;

Vu les lois des 6 avril et 1er juin 1941 relatives à l'équipement national,

Décrétons:

Art 1er. — M. Henri Giraud, commissaire aux travaux de la région parisienne, est chargé de la direction générale des services de la délégation générale à l'équipement national.

Il a rang et prérogatives de secrétaire général.

Art. 2. — Le délégué général à l'équipement national est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Vichy, le 1er juin 1941.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

L'amiral de la flotte,
ministre vice-président du conseil,
Al DARLAN.

Le délégué général
à l'équipement national,
FRANÇOIS LEHIDEUX.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Légion d'honneur et médaille militaire

Le général d'armée, commandant en chef des forces terrestres, ministre secrétaire d'Etat à la guerre,

Vu le décret du 5 septembre 1939,

Arrête:

Article unique. — Sont inscrits aux tableaux spéciaux de la Légion d'honneur et de la médaille militaire les militaires dont les noms suivent:

LÉGION D'HONNEUR

POUR OFFICIER

(Pour prendre rang du 3 mars 1941.)

D'AVIAU DE TERNAY (Charles), capitaine au 3e groupe de reconnaissance de corps d'armée: ayant été chargé, le 19 mai 1940, d'assurer l'installation de son groupe au Quesnoy et ayant subi des feux ennemis à l'entrée du village, a voulu reconnaître lui-même la provenance des tirs. A été grièvement blessé en effectuant sa reconnaissance.

POUR CHEVALIER

(Pour prendre rang du 14 février 1941.)

LAMBERT (Marcel), lieutenant au 10e rég. mixte d'infanterie coloniale: jeune officier d'une bravoure et d'un allant remarquable. A conduit brillamment sa section au cours d'un coup de main de nuit rendu particulièrement difficile par la traversée du Mekong. A la suite de trois assauts successifs est tombé grièvement blessé à la tête de ses montagnards et a donné, pendant le trajet de retour dans nos lignes, le plus bel exemple d'une mâle énergie.

(Pour prendre rang du 28 février 1941.)

OMAR BEN ALI, mle 1848, sergent-chef au 10e rég. de tirailleurs marocains: gradé dévoué et courageux, ayant de brillants états de service au cours de la guerre 1914-1918 et au Maroc. A été très grièvement blessé par éclats de grenade, le 7 juin 1940, au cours d'un combat dans la Somme. A manifesté en toutes circonstances les sentiments les plus vifs de dévouement à la patrie.

BERTHOD (Jacques), capitaine au 6e rég. de tirailleurs marocains: a été gravement blessé, le 18 mai 1940, près de Maubeuge, au cours d'un violent bombardement de l'artillerie ennemie, alors qu'il venait de mettre en place sa compagnie. Ne s'est laissé évacuer qu'après avoir passé son commandement. A nouveau atteint par balle au cours de son évacuation, a dû subir l'amputation du bras gauche.

SIMONNET (Robert), lieutenant au 242e rég. d'infanterie (détaché de la garde républicaine mobile): très grièvement blessé par éclat d'obus, le 16 juin 1940, a dû subir l'amputation du pied gauche.

LE VERGE (Guillaume), lieutenant au 481e rég. de pionniers coloniaux: a été très grièvement blessé au cours de l'attaque, par l'aviation ennemie, de la position tenue par sa compagnie à Abbeville, le 20 mai 1940. A dû subir l'amputation des deux pieds.

DELARUE (Pierre), vétérinaire, lieutenant au centre hippique de transition 44/24: encerclé sur la route de Chaource à Tonnerre, le 16 juin 1940, et ayant refusé de se rendre, a tenté de forcer un barrage de mitrailleuses. Grièvement blessé au cours de sa tentative, a dû subir l'amputation de la cuisse droite.

COTTIN (Jacques), lieutenant à l'état-major du 13e corps d'armée: officier de liaison d'état-major a pris, le 21 juin 1940, le commandement de fractions isolées et a assuré la défense d'un point d'appui à Gerardmer, pendant deux jours, sous le feu de l'infanterie et de l'artillerie ennemies. Menacé d'encerclement, s'est replié sur une nouvelle position. Est revenu à son ancien emplacement pour relever un homme grièvement blessé. Atteint par deux balles au moment où il traversait un endroit découvert, a néanmoins accompli sa mission.

MÉDAILLE MILITAIRE

(Pour prendre rang du 28 février 1941.)

SABARROS (Jean), soldat au 96e rég. d'infanterie alpine: a été grièvement blessé par balle, le 11 juin 1940, au cours d'une attaque ennemie à Saint-Valéry-en-Caux. Amputé de la jambe gauche et du pied droit.

DEMAILLE (Pierre), soldat au dépôt de cavalerie n° 13: s'étant joint spontanément à des éléments du 1er G. R. C. A. a été grièvement atteint de blessures multiples, le 22 mai 1940, à son poste de combat à Aire-sur-Lys. Amputé du bras droit.

BATTUT (Roger), soldat au 109e rég. d'infanterie: participant avec sa section à la défense du village de Valcourt violemment attaqué, le 20 juin 1940, par l'infanterie ennemie, a été grièvement blessé au cours du combat. Amputé de la jambe droite,

DEBUIRE (Gabriel), soldat au 162e rég. d'infanterie: a été très grièvement atteint par éclat d'obus, le 18 juin 1940, au cours de la défense de Saint-Nicolas-de-Port.

AUBRY (Henri), canonnier au 8e rég. d'artillerie: atteint de gelures profondes au cours d'un changement de position sur la Nied, le 3 février 1940, a dû subir l'amputation de la jambe gauche et du pied droit.

FORET (Marc), soldat au 133e rég. d'infanterie de forteresse: soldat brave et dévoué. A été grièvement blessé, le 18 juin 1940, au cours d'une contre-attaque exécutée pour dégager une compagnie encerclée à Foulcrey. Amputé de la jambe droite.

ZAMBEAUX (Joseph), caporal-chef au 106e rég. d'infanterie: a été grièvement blessé par éclat d'obus, le 27 mai 1940, au cours du bombardement du village de la Neuville que son unité était chargé de défendre, atteint de paralysie du pied droit.

JOLY (Lucien), canonnier au 203e rég. d'artillerie coloniale: a été grièvement blessé à son poste par éclat d'obus, le 11 juin 1940, au cours d'un tir de l'artillerie ennemie aux environs de Verdun. Amputé de la cuisse gauche.

ZOEGGER (Maurice), soldat au 122e rég. d'infanterie de forteresse: a été grièvement blessé par balle, le 20 juin 1940, au cours d'une attaque ennemie à Blamont. Atteint de paralysie générale.

GONDOUIN (Marcel), caporal-chef au 227e rég. d'infanterie de forteresse: a été très grièvement blessé par éclat d'obus, le 20 juin 1940, au cours d'une attaque ennemie sur la route de Vaucouleurs, aux environs de Toul.

KARPINER (Lucien), cavalier au 4e rég. de dragons portés: a été très grièvement blessé par balle, le 24 mai 1940, au cours d'une contre-attaque exécutée en vue de reprendre le village de Mont-Saint-Eloi.

LE DORTZ (François), soldat au 173e rég. d'infanterie de forteresse: sa compagnie étant encerclée dans la région de la Marne et luttant, depuis cinq jours, pour tenter de se dégager, a été grièvement blessé, le 13 juin 1940, par éclat de grenade. Amputé de la jambe droite.

GOUZE (Louis), maréchal des logis au 7e groupe de reconnaissance divisionnaire: son peloton ayant été chargé de défendre un croisement de routes à Saint-Aubin, le 5 juin 1940, a été très grièvement blessé par balle au cours de l'attaque ennemie.

CEISSET (Germain), canonnier au 229e rég. d'artillerie: a été grièvement blessé par éclat d'obus, à Lille, le 30 mai 1940, alors que son groupe encerclé, ayant épuisé ses munitions, venait de faire sauter ses pièces. Amputé de la jambe droite.

GABREL (Georges), chasseur au 9e bataillon de chasseurs à pied (compagnie divisionnaire antichars): blessé une première fois, le 12 juin 1940, à Fontaines-le-Dun, au cours d'une attaque ennemie, l'a été à nouveau grièvement par obus de char ennemi au cours de son évacuation. Atteint d'ankylose du genou gauche.

PICARD (Pierre), sergent-chef au 23e rég. d'infanterie coloniale mixte sénégalais: a été grièvement blessé par éclat d'obus, le 5 juin 1940, à son poste de combat à Esquennoy. Amputé de la jambe gauche.

DESNOS (Raymond), sergent au 42e rég. d'infanterie coloniale: a été grièvement blessé, le 17 juin 1940, au cours de l'attaque du village d'Arthonnay. Amputé de la cuisse droite.

BRICK BEN KEBIR, mle 15947, tirailleur au 6e rég. de tirailleurs marocains: a été grièvement blessé par balle, le 27 mai 1940, alors qu'il construisait un emplacement pour sa mitrailleuse aux environs de Lille. Amputé de la cuisse droite.

GUESNEL (François), sapeur au 6e rég. du génie: a été grièvement blessé par éclat d'obus, le 15 mai 1940, à Beaumont. Amputé de la jambe gauche.

BARBIER (Maurice), chasseur au 18e bataillon de chars: a été grièvement blessé, le 2 juin 1940, à Teteghem, alors que, sorti de son char, il le dirigeait au cours d'un violent combat. Amputé de la jambe droite.

COUTEAU (Gustave), soldat au 264e rég. d'infanterie: a été grièvement blessé par éclat d'obus, le 11 juin 1940, alors qu'il exécutait des travaux de défense à l'Isle-Adam. Amputé de la cuisse droite.

DUBLY (Emile), caporal au 16e rég. de travailleurs: a été grièvement blessé par éclat d'obus, le 31 mai 1940, au cours d'un bombardement de nuit à Dunkerque. Amputé de la jambe droite.

RENOU (Alfred), soldat au 24e rég. d'infanterie: a été grièvement blessé par éclat d'obus, le 10 juin 1940, à son poste de combat à Blanzy. Amputé de la jambe gauche.

PERIAL (Gilbert), soldat au 79e rég. d'infanterie de forteresse: a été grièvement blessé par balle, le 18 juin 1940, au cours de la défense de Luxeuil-les-Bains. Amputé de la cuisse gauche.

LEGAY (Henri), conducteur à la 1re compagnie du train auto: a été grièvement blessé par éclats de bombe, le 28 mai 1940, au cours d'un transport aux environs de Bailleul. Amputé du pied gauche.

MELINE (Georges), sergent au 37e rég. d'infanterie de forteresse: le 18 juin 1940, en effectuant une liaison sous un violent tir de l'artillerie ennemie, a été très grièvement atteint par éclat d'obus.

NIVERT (Paul), tirailleur au 20e rég. de tirailleurs sénégalais: a été grièvement blessé par balle au cours d'une attaque ennemie, le 16 juin 1940.

GERGEAUX (Pierre), tirailleur au 7e rég. de tirailleurs marocains: le 20 mai 1940, son bataillon résistant depuis quarante-huit heures au Quesnoy encerclé par les troupes ennemies, a été grièvement blessé par éclat d'obus à son poste de combat. Amputé d'une partie du pied gauche.

ROBY (René), soldat au 346e rég. d'infanterie de forteresse: a été très grièvement blessé par éclat d'obus, le 16 juin 1940, en accomplissant, sous le feu de l'ennemi, une liaison avec des éléments avancés à Château-Salins.

SALAH BEN BOUSKRI, mle 15074, tirailleur au 3e rég. de tirailleurs marocains: a été très grièvement blessé par éclat d'obus, le 19 mai 1940, au cours d'une contre-attaque effectuée par son unité. Amputé de la cuisse gauche.

ABDELOUAMED ABDELKADER, mle 27641, sergent au 13e rég. de tirailleurs algériens: a été très grièvement blessé, le 15 mai 1940, au cours d'une attaque ennemie en Belgique.

MOHAMED BEN M'AHMED, mle 13330, caporal au 1er rég. de tirailleurs marocains: a été grièvement blessé par éclat d'obus, le 27 mai 1940, à son poste de radiotélégraphiste au cours d'une attaque ennemie aux environs de Lille. Amputé de la cuisse droite.

JEMAA BEN MOHAMED, mle 10493, tirailleur au 24e rég. de tirailleurs tunisiens: a été grièvement blessé par balle, le 28 mai 1940, au cours d'une attaque ennemie. Amputé de la jambe gauche.

AYOUAZ MOHAMED, mle 25235, tirailleur au 3e rég. de tirailleurs algériens: a été grièvement blessé par éclat d'obus, le 29 mai 1940, au cours d'une attaque ennemie. Amputé de la cuisse droite.

AHMED BEN SALEM, mle 14182, tirailleur au 24e rég. de tirailleurs tunisiens: a été grièvement blessé par balle, le 25 mai 1940, au cours d'une attaque ennemie en Belgique. Amputé de la cuisse droite.

SAADOUDI SAAD, mle 3333, caporal au 22e rég. de tirailleurs algériens: faisant partie de l'arrière-garde de son unité, a été grièvement blessé par éclat d'obus, le 30 mai 1940, à son poste de combat à Calais. A dû subir la désarticulation de la cuisse gauche.

KLIFA BEN MOHAMED, mle 975, tirailleur au 24e rég. de tirailleurs tunisiens: son unité étant encerclée par l'ennemi, a été grièvement blessé, le 28 mai 1940, au cours d'une tentative de dégagement à la baïonnette. Amputé de la cuisse droite.

MOHAMED BEN SALAH, mle 16452, pionnier au 44e bataillon de pionniers: a été grièvement blessé par balle, le 15 juin 1940, au cours d'une attaque par engins blindés ennemis dans les Vosges. Amputé d'une partie du pied gauche.

MESSAOUD SAMERITH, mle 30572, tirailleur au 31e rég. de tirailleurs algériens: a été grièvement blessé par balle au cours d'une attaque d'engins blindés ennemis. Amputé de la cuisse droite.

MAMADOU SEMBA, mle 26854, tirailleur au 53e rég. d'infanterie coloniale mixte sénégalais: a été grièvement blessé par balle, le 6 juin 1940, au cours d'une attaque ennemie à Airaines. Amputé de la jambe droite.

MAMADOU OMAR, mle 13735, tirailleur au 16e rég. de tirailleurs sénégalais: a été grièvement blessé par éclat d'obus, le 6 juin 1940, au cours d'une attaque ennemie dans la Somme. Amputé du bras gauche.

DSLELECH OMAR, mle 2499, sergent au 15e rég. de tirailleurs algériens: s'était distingué, le 29 mai 1940, au cours de la défense du bois du Corbeau. A été très grièvement blessé par balle et éclats d'obus multiples, le 14 juin 1940, au cours d'une attaque ennemie sur les rives de la Marne.

MICHAUD (Raymond), adjudant au 4e rég. de tirailleurs marocains: au contact de l'ennemi devant Reims, le 11 juin 1940, a assuré le service d'une pièce de mitrailleuse pendant près de quatre heures sous un violent bombardement, a été atteint de plaies multiples par éclat d'obus.

HENON (Henri), soldat au 24e rég. d'infanterie: a été grièvement atteint par éclats d'obus multiples, le 9 juin 1940, au cours d'une contre-attaque à Saint-Loup.

SAINT-GEORGES (Robert), soldat au 165e rég. d'infanterie de forteresse: a été grièvement blessé par éclats d'obus, le 9 juin 1940, à son poste de combat à Algrange. Amputé de la cuisse droite.

MORVILLIERS (Marcel), infirmier à la 1re section d'infirmiers militaires: a été grièvement blessé, le 13 juin 1940, alors qu'il rejoignait son poste à Neufchâteau. Amputé de la cuisse gauche.

VENIEL (Fernand), soldat au 73e rég. d'infanterie: a été grièvement blessé, le 9 juin 1940, à son poste de combat à Rethel. Amputé de la jambe gauche.

HIERNARD (Albert), cavalier au 1er groupe de reconnaissance de corps d'armée: a été grièvement atteint de plaies multiples par éclats de grenade, le 3 juin 1940, au cours de la défense de sa position à Teteghem. Amputé de la jambe droite.

VALTEAU (Adrien), pionnier au 411e rég. de pionniers: a été grièvement blessé par éclats de bombe, le 18 mai 1940, à son poste de combat dans les Ardennes. Amputé de la cuisse gauche.

CABARET (Léon), caporal au 432e rég. de pionniers: le 11 juin 1940, alors qu'il effectuait des travaux de barrage antichars sur la route à Sainte-Menehould, a été grièvement blessé au cours d'un bombardement de l'aviation ennemie. Amputé des deux cuisses.

GUIDET (Arménien), soldat au 168e rég. d'infanterie de forteresse: a été grièvement atteint par balles, le 18 juin 1940, à son poste de combat à Rupt-sur-Moselle. Amputé de la jambe gauche.

MARTINEZ (André), soldat au 67e rég. d'infanterie: le 13 juin 1940, ayant ramassé trois camarades blessés sous le feu ennemi aux environs de Mourmelon-le-Grand, a tenté de les transporter à l'ambulance. Grièvement atteint par balles, a dû subir l'amputation de la cuisse droite.

REULIER (Eugène), soldat au 125e rég. d'infanterie: a été grièvement blessé par balles, le 15 mai 1940, à son poste de combat dans les Ardennes. Amputé de la cuisse gauche.

RATIS (Louis), soldat au 310e rég. d'infanterie: volontaire pour le groupe franc de son bataillon, a été très grièvement blessé par balles au cours d'une patrouille de reconnaissance à Viviers-sur-Chiers, le 1er juin 1940.

FOSSE (Marceau), cavalier au 4e rég. de dragons: a été gravement atteint par éclat de bombe, le 24 mai 1940, alors que son unité montait en ligne aux environs de Lens. Amputé du pied droit.

HORREREAU (Fernand), soldat au 43e rég. d'infanterie coloniale mixte sénégalais: a été grièvement blessé, le 12 juin 1940, à son poste de combat dans la région de la Marne. Amputé du pied droit.

GOMY (André), caporal au 169e rég. d'infanterie de forteresse: gradé brave et courageux. S'est distingué, le 18 juin 1940, au cours de la défense de la position de Saint-Nicolas-du-Port. Blessé grièvement au cours de l'action, a dû subir l'amputation de la cuisse gauche.

ALLONSIUS (Marcel), canonnier au 169e rég. d'artillerie: le 19 juin 1940, sa batterie assurant la défense d'Epinal, a été très grièvement atteint à la tête par éclat d'obus.

DEMANNE MOHAMED, mle 2219, tirailleur au 31e rég. de tirailleurs algériens: a été grièvement blessé par éclats d'obus, le 8 juin 1940. A perdu l'œil gauche.

(Pour prendre rang du 3 mars 1941.)

BON (Robert), sergent au 172e rég. d'infanterie de forteresse: grièvement blessé, devant la ligne Maginot, par l'éclatement d'une mine.

DUMAZY (Maurice), sergent-chef au 149e rég. d'infanterie de forteresse: son unité ayant été encerclée par l'ennemi, le 17 juin 1940, a été très grièvement blessé par balles au cours de l'engagement.

CHARLES (Abel), sergent-chef au 80e rég. d'infanterie: volontaire pour aller rechercher son chef de bataillon disparu, a été grièvement blessé par un char ennemi, le 14 juin 1940, à Méry-sur-Seine.

FIVEL-DEMORET (André), sergent-chef au 158e rég. d'infanterie: son unité ayant été encerclée à Maubeuge, le 19 mai 1940, a été grièvement blessé par éclat d'obus au cours d'un engagement.

SAOUT (Jean), sergent-chef au 151e rég. d'infanterie: a été très grièvement blessé, le 10 juin 1940, au cours d'une mission de liaison aux environs de Brienne.

RAMAIN (Louis), sergent au 57e bataillon de mitrailleurs motorisés: a été grièvement blessé, le 17 juin 1940, au cours de la défense d'un village aux environs de Chaumont.

GUILLON (Jean), sergent au 141e rég. d'infanterie: a été grièvement blessé par éclat de grenade, le 9 juin 1940, au cours d'un combat rapproché à Brienne.

ALLAIN (Stanislas), canonnier au 111e rég. d'artillerie coloniale: son unité ayant été encerclée par l'ennemi à Guise, le 17 mai 1940, a été grièvement blessé, au moment où il tentait de se dégager pour rejoindre nos lignes. Atteint de paralysie de la cuisse gauche.

AMOR BEN AMAR, mle 7409, tirailleur au 8e rég. de tirailleurs tunisiens: a été grièvement blessé à la jambe gauche, le 16 juin 1940, au cours d'un combat livré par son unité à Beaumont.

AMRANI BEN MOHAMED, mle 573, tirailleur au 23e rég. de tirailleurs algériens: son unité étant chargée d'une mission retardatrice à Mondrepuis, le 18 mai 1940, a été grièvement blessé au cours du combat.

AUREAL (Mathurin), caporal au 71e rég. d'infanterie alpine: a été grièvement blessé par balle, le 8 juin 1940, à son poste de combat dans la région de l'Aisne.

BALLET (Georges), sapeur au 3e rég. du génie: a toujours fait preuve d'une belle conduite au feu. A été grièvement blessé par balle à son poste à Dunkerque, le 2 juin 1940.

BEN KHEDIR AHMED, mle 156, tirailleur au 23e rég. de tirailleurs algériens: a été grièvement atteint de plaies multiples par balles, le 20 mai 1940, à son poste de fusilier-mitrailleur à Mondrepuis au cours d'une attaque par engins blindés ennemis.

BIGNALET-TREBUQUET (Jean), soldat au 2e rég. d'infanterie coloniale: sa compagnie étant encerclée par l'ennemi dans la Meuse, a été grièvement blessé par balle de mitraillette, le 15 juin 1940.

BONNET (Jean), canonnier au 64e rég. d'artillerie d'Afrique: a été grièvement blessé par balle, le 21 mai 1940, en tentant d'arrêter un groupe de parachutistes ennemis à Hesdin.

BOUCHARKA GELERI, tirailleur au 17e rég. de tirailleurs algériens: a été grièvement blessé par balle, le 5 juin 1940, au cours d'un engagement à Sarreguemines. Atteint de paralysie de la cuisse droite.

BOUFFORT (Raymond), soldat au 93e rég. d'infanterie: a été grièvement blessé par balle, le 5 juin 1940, en se portant à un poste de combat avancé à Cercy-au-Mont.

BROCHIER (Julien), chasseur au 12e bataillon de chars de combat: a été grièvement blessé par balle, le 8 juin 1940, en accomplissant une mission de liaison à Amiens.

BRONNEC (Jean), soldat au 103e rég. d'infanterie: a été grièvement blessé par balle, le 9 juin 1940, alors que sa compagnie s'opposait à l'avance ennemie en Seine-et-Marne.

BURDANN (Eugène), soldat au 265e rég. d'infanterie: a été grièvement blessé à la jambe gauche, le 18 mai 1940, par le tir d'une automitrailleuse, alors qu'il rejoignait son unité.

CARRETIER (Jean), zouave au 12e rég. de zouaves: a été grièvement blessé aux deux bras par éclats d'obus, le 13 juin 1940, au cours d'un combat à Ay.

CARTERON (André), cavalier au 2e rég. d'automitrailleuses: son automitrailleuse ayant été détruite, a été grièvement blessé par éclat d'obus, le 11 juin 1940, au cours d'un bombardement à Saint-Valéry-en-Caux.

DAYRIES (Maurice), zouave au 13e rég. de zouaves: son unité étant complètement encerclée à Birson, le 17 mai 1940, a été grièvement blessé à la tête au cours du combat.

DEBRAS (Georges), chasseur au 19e bataillon de chasseurs à pied: a été très grièvement blessé par éclat d'obus, le 11 juin 1940, au cours d'un combat à Veules-les-Roses

DIDELOT (Maurice), canonnier au 2e rég. d'artillerie: a été grièvement blessé par éclat d'obus, le 9 juin 1940, au cours d'un combat à Neufchâtel-en-Bray.

DUNIAUD (Henri), caporal au 3e rég. d'infanterie coloniale: a été grièvement blessé par balle, le 15 juin 1940, à son poste de combat, à Saint-Dizier. Atteint de paralysie du coude gauche.

FOURNIER (Louis), caporal au 156e rég. d'infanterie de forteresse: a été grièvement blessé, par balle, le 21 juin 1940, au cours d'un changement de position dans la Meurthe.

FRENJ BEN MOHAMED, mle 6560, canonnier au 62e rég. d'artillerie d'Afrique: a été grièvement blessé par éclat d'obus, le 13 juin 1940, à son poste de combat au cours d'un bombardement de l'artillerie ennemie à Rambouillet.

GHEROUCHA AHMED BEN MESSAOUD, mle 1018, tirailleur au 27e rég. de tirailleurs algériens: a été grièvement blessé par balle, le 17 mai 1940. Amputé de la jambe gauche.

GUILLOT (Ernest), soldat au 24e rég. d'infanterie: son unité étant encerclée à Rethel, le 9 juin 1940, a été grièvement blessé par balle au cours de la tentative de décrochage.

HILLARY (Roger), zouave au 1er rég. de zouaves: a été grièvement blessé par balle, le 12 juin 1940, à son poste de combat à Sermaize.

KENAFFER AMAR BEN MOHAMED, mle 1947, tirailleur au 23e rég. de tirailleurs algériens: le 20 mai 1940, sa section ayant contre-attaqué avec de lourdes pertes dans la région de Wassigny, a été grièvement blessé par balle au cours de l'assaut.

KERDONCUFF (François), canonnier au 10e rég. d'artillerie: a été grièvement blessé, le 7 juin 1940, à son poste de combat à Rosières.

LECARRER (Ferdinand), soldat au 101e rég. d'infanterie: a été grièvement blessé par balle, le 10 juin 1940, au cours d'un combat à Torcy. Atteint de paralysie du bras droit.

LEFEVRE (Charles), sapeur au 18e rég. du génie: son unité assurant la défense d'un carrefour à Donon, a été grièvement blessé par éclat d'obus, le 21 juin 1940, au cours d'un bombardement de l'artillerie ennemie. Amputé de la cuisse gauche.

LEPAGE (Ernest), soldat au 2e rég. d'infanterie coloniale: a été gravement blessé par balle à Saint-Just-en-Chaussée, le 9 juin 1940, au cours d'une attaque par l'aviation ennemie.

LEPRON (Albert), caporal au groupe de bataillons de chars: le 15 mai 1940, à Neuville, étant sorti de son char pour le dépanner, a été pris à partie par les chars ennemis et grièvement blessé par balle. Amputé du bras gauche.

LERAY (Léon), cavalier au 2e groupe de reconnaissance de corps d'armée: a été grièvement blessé par éclat d'obus, le 8 juin 1940, au moment où il se portait, à la tête de son groupe, à l'attaque d'une position ennemie à Sauvillers-Mongival.

LETEUR (William), brigadier-chef au 5e rég. de dragons portés: a été grièvement blessé, le 17 mai 1940, au cours de la défense de Mondrepuis, totalement encerclé par l'ennemi. Amputé de la jambe gauche.

LEYMAT (Roger), soldat au 33e rég. d'infanterie coloniale mixte sénégalais: a été grièvement blessé par éclats multiples de bombe, le 7 juin 1940, au cours d'un bombardement aérien à Noyon. Atteint de paralysie de la cuisse gauche.

LIAUBET (René), soldat au 29e rég. d'infanterie: son groupe ayant été encerclé à Breteuil, le 9 juin 1940, a été grièvement blessé au cours de l'assaut ennemi.

MANCOBI BEN BALTACEM, mle 2522, tirailleur au 8e rég. de tirailleurs tunisiens: a été grièvement blessé par éclat d'obus, le 20 juin 1940, au cours d'une attaque effectuée par son unité aux environs de Paris.

MERLIERE (Marc), soldat au 125e rég. d'infanterie: son unité étant encerclée à Wassigny, le 19 mai 1940, a été grièvement blessé par balle et éclats d'obus en essayant de percer les lignes ennemies.

MOHAMED BEN AHMED, mle 5775, tirailleur au 5e rég. de tirailleurs marocains: a été très grièvement blessé par balles, le 15 mai 1940, au cours de la défense acharnée d'Hirson par son unité. Amputé de la cuisse droite et de la jambe gauche.

OGARD (Félix), zouave au 3e rég. de zouaves: son unité étant complètement encerclée à Angerville, le 16 juin 1940, a été grièvement atteint par balle et par éclat d'obus en tentant de forcer le barrage.

PASIAN (Ernest), soldat au 159e rég. d'infanterie: a été grièvement blessé, le 14 juin 1940, au Bourget, alors que son unité tentait de s'opposer à une attaque allemande par chars d'assaut. Amputé de la cuisse gauche.

PRUDHOMME (Raymond), soldat au 135e rég. d'infanterie: son unité étant placée en arrière-garde à Gault-la-Forêt, le 13 juin 1940, a été grièvement blessé par balle et éclats de grenade au cours d'un combat corps à corps.

QUILLET (Francisque), soldat au 7e rég. d'infanterie coloniale: son unité ayant été débordée par l'ennemi, le 9 juin 1940, dans la région de l'Oise, a été grièvement blessé par éclat d'obus au cours d'un changement de position. Est atteint de paralysie de la cuisse gauche.

RAIMBAULT (Marcel), caporal au 130e rég. d'infanterie: ayant été encerclé, a réussi à rejoindre son unité, sur le canal de l'Aillette, le 6 juin 1940. A été très grièvement atteint par balle et éclats d'obus à son poste de combat.

SANTINI (Michel), soldat au 173e rég. d'infanterie alpine: après avoir résisté pendant deux jours aux avant-postes dans l'Aisne et étant complètement encerclé, a été grièvement blessé, le 11 juin 1940, au cours d'une tentative de percée des lignes ennemies.

SANHOMM SAID, mle 22770, tirailleur au 13e rég. de tirailleurs algériens: a été grièvement blessé par éclat d'obus, le 16 mai 1940, au cours d'un engagement en Belgique. Amputé du poignet gauche.

THIETRY (Georges), soldat au 153e rég. d'infanterie de forteresse: a été grièvement blessé par balle, le 19 juin 1940, alors qu'avec sa mitrailleuse il protégeait le repli de son unité à Richeval. Amputé du bras gauche.

TOMAZYK (Jean), soldat au 12e rég. de marche de volontaires étrangers: tireur au fusil-mitrailleur, chargé de tenir un petit poste à Soissons, a été grièvement blessé par balle et éclat d'obus, le 11 juin 1940, à son poste de combat.

VERHAEGUE (François), garde à la 12e légion de garde républicaine mobile: a été grièvement blessé par éclat d'obus, le 2 juin 1940, à son poste de combat à Malo-les-Bains. Amputé de la cuisse droite.

SAGEAU (André), aspirant au 111e rég. d'artillerie: a été grièvement blessé, le 17 mai 1940, au cours de la défense du village de Marly. Atteint de paralysie du bras gauche.

SPATZ (Pierre), adjudant-chef au 109e rég. d'infanterie: le 11 juin 1940, à Senlis, blessé une première fois, a refusé de se laisser évacuer. A continué le combat, faisant preuve de beaucoup de courage et d'allant, et donnant à ses hommes le plus bel exemple. A été à nouveau grièvement atteint par balle à la jambe droite au cours de l'action.

MARSAT (Laurent), adjudant au 6e rég. du génie: le 8 juin 1940, au retour d'une mission de liaison, s'est trouvé en présence de l'ennemi à Hardivillers. Ayant remis en état une mitrailleuse enrayée, a fait feu sur les assaillants. A été grièvement blessé au cours de l'action.

CAMY (Pierre), maréchal des logis chef au 2e groupe de reconnaissance divisionnaire: séparé de son groupe, s'est mis spontanément à la disposition d'un officier d'une autre unité à Châtillon-sur-Marne, le 10 juin 1940. A été grièvement blessé par balle au moment où il transmettait un message par optique.

BRANEYRE (Pierre), sergent au 6e rég. du génie: a tenté d'empêcher un pont de sauter alors que la mise de feu avait été effectuée par le génie belge. Le pont ayant sauté, a réussi à faire passer seul avec une barque un peloton de cavaliers avec armes et équipements après cinq heures d'efforts ininterrompus. A été grièvement atteint par balles et éclats d'obus, le 17 mai 1940, alors qu'entouré par l'ennemi, il essayait de forcer le barrage sur la route d'Hirson à la Capelle.

GARNIER (Gaston), canonnier à la 10e batterie divisionnaire antichars: a été très grièvement blessé à bout portant, le 3 juin 1940, par le tir d'engins blindés ennemis alors qu'il ramassait des blessés à Péronne. Amputé du bras gauche.

GAYOT (Raymond), canonnier au 21e rég. d'artillerie: sa batterie ayant épuisé toutes ses munitions et ayant fait sauter les pièces, le 7 juin 1940, aux environs d'Amiens, a été grièvement blessé par éclat d'obus au moment où il s'apprêtait à combattre avec son arme individuelle. Paralysie d'un bras.

BENALIMA ALI, mle 1247, tirailleur au 17e rég. de tirailleurs algériens: a été grièvement blessé par balle, le 6 juin 1940, au cours d'un engagement à Saint-Quentin.

(Pour prendre rang du 7 mars 1941.)

GESTIN (Joseph), soldat au 41e rég. d'infanterie: a été grièvement blessé par balles de mitrailleuses, le 6 juin 1940, à son poste de combat à Foucaucourt. Atteint de cécité complète.

HUEBER (Léon), canonnier au 89e rég. d'artillerie: a été grièvement blessé par éclat d'obus, le 2 juin 1940, alors qu'il assurait un ravitaillement en munitions à Rosendaël. Amputé de la jambe droite.

MARLIOT (Gilbert), gendarme à la prévôté de la IXe armée: le 15 mai 1940, étant tombé dans une embuscade allemande à Vervins, a été grièvement blessé par balle. Amputé de la cuisse droite.

AIRAUD (Gaston), canonnier au 351e rég. d'artillerie: le 4 juin 1940, alors qu'il allait prendre position dans la Somme, a été grièvement blessé par l'éclatement d'une mine. A dû subir l'amputation des deux jambes

MALSOT (Robert), brigadier au 3e rég. de cuirassiers: le 29 mai 1940, attaquant avec son char à Abbeville, a été grièvement blessé, par éclat d'obus d'un canon antichars ennemi. Amputé des deux jambes.

TINANT (Roger), cavalier au 2e groupe de reconnaissance divisionnaire: a été grièvement blessé, le 21 mai 1940, au cours d'une patrouille de reconnaissance à Calais. Amputé de la cuisse gauche et de la jambe droite.

MORIN (Jacques), cavalier au 16e groupe de reconnaissance divisionnaire: le 12 mai 1940, ayant pris position dans une maison à Marsvillier, et tirant sur l'ennemi, avec sa mitrailleuse, a été grièvement blessé par éclat d'obus. Amputé des deux jambes.

CHOCU (Georges), caporal au 155e rég. d'infanterie de forteresse: alors que son unité protégeait le repli de troupes à la Croix-sur-Meuse, le 15 juin 1940, a été grièvement blessé par éclat d'obus. Amputé de la jambe gauche, atteint d'impotence fonctionnelle du bras droit.

LATHIERE (François), pionnier au 439e rég. de pionniers: le 13 juin 1940, escortant un camarade blessé à Rilly-la-Montagne, a été attaqué par un détachement motorisé ennemi et très grièvement atteint par balle.

Les nominations ci-dessus comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

Fait à Vichy, le 12 mai 1941.

Gl HUNTZIGER.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A L'ÉDUCATION NATIONALE ET A LA JEUNESSE

Direction de l'administration générale, du personnel et de la comptabilité.

Le secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse,

Vu la loi du 23 avril 1941,

Arrête:

Art. 1er. — Le directeur de l'administration générale, du personnel et de la comptabilité est placé sous l'autorité directe du secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse; il connaît de toutes les mesures concernant le personnel de l'administration centrale, le budget et la comptabilité du secrétariat d'Etat. Il est assisté, dans ces fonctions, par un directeur adjoint.

En outre, le directeur de l'administration générale, du personnel et de la comptabilité est chargé spécialement des affaires d'ordre administratif et financier qui ressortissent à la direction du travail des jeunes et de l'enseignement technique, à la direction de la formation des jeunes, ou aux commissariats généraux relevant du secrétariat d'Etat. A ce titre, il examine les projets de textes organiques ou réglementaires, les projets de budgets ou d'arrêtés de répartition de crédit, les projets de création ou de réforme des organismes, les projets de création d'emplois nouveaux et, généralement, tous les actes susceptibles de répercussions administratives et financières. Il est assisté, pour ces fonctions, d'un bureau des études générales.

Art. 2. — Le secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 25 avril 1941.

JÉRÔME CARCOPINO.

Direction du travail des jeunes et de l'enseignement technique

Le secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse

Arrête:

Art. 1er. — La direction du travail des jeunes et de l'enseignement technique comprend:

1° Un secrétariat;
Un bureau d'études;
Un bureau de l'administration et du budget;

2° Une section des écoles techniques publiques et privées;

3° Une section de l'orientation professionnelle, de l'apprentissage et du placement des jeunes inoccupés.

Art. 2. — Le bureau d'études assure la liaison de la direction du travail des jeunes et de l'enseignement technique avec les services de la propagande des jeunes dirigés par le secrétaire général de la jeunesse et avec la direction de la formation des jeunes. Il élabore la charte du travail de la jeunesse.

Art. 3. — Le bureau de l'administration et du budget est chargé de la liaison de la direction du travail des jeunes et de l'enseignement technique, avec la direction de l'administration générale, du personnel et de la comptabilité du secrétariat d'Etat. Il gère les crédits attribués à sa direction.

Art. 4. — Les services de l'enseignement technique dépendant antérieurement de la direction de l'enseignement technique sont rattachés à la direction du travail des jeunes et de l'enseignement technique. Ils y constituent la section des écoles techniques.

Il n'est en rien dérogé aux textes antérieurs réglant, sous le contrôle du secrétaire général de l'instruction publique, les rapports de l'enseignement technique avec les autorités universitaires.

Art. 5. — La section de l'orientation professionnelle, de l'apprentissage et du placement des jeunes inoccupés réunit les services chargés, antérieurement, de ces divers problèmes, tant à la direction de l'enseignement technique qu'au secrétariat général de la jeunesse.

Cette section comprend deux bureaux, l'un chargé de toutes les questions concernant l'apprentissage, l'autre chargé de l'orientation professionnelle et de la formation des jeunes inoccupés.

Un service de placement des jeunes inoccupés assume les fonctions antérieurement dévolues au commissariat au chômage des jeunes.

Un directeur adjoint connaît, sous l'autorité et le contrôle du directeur du travail des jeunes et de l'enseignement technique, de toutes les questions traitées par cette section.

Art. 6. — Des arrêtés ultérieurs fixeront les attributions et la composition des divers bureaux ainsi que les modalités du fonctionnement, à titre temporaire, du service de placement.

Art. 7. — Le secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 25 avril 1941.

JÉRÔME CARCOPINO.

Direction de la formation des jeunes.

Le secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse,

Vu la loi du 23 avril 1941,

Arrête:

Art. 1er. — La direction de la formation des jeunes comprend:

1° Deux sections:

Section administrative;
Section d'études;

2° Trois bureaux:

Bureau de la formation des cadres;
Bureau des groupements de jeunesse;
Bureau des services régionaux de la jeunesse.

Art. 2. — La section administrative assure la liaison de la direction de la formation des jeunes avec la direction de l'administration générale, du personnel et de la comptabilité du secrétariat d'Etat. Elle gère les crédits alloués à la direction. Elle assure spécialement le contrôle des groupements et associations subventionnés.

Art. 3. — La section d'études assure la liaison de la direction de la formation des jeunes avec les services de la propagande des jeunes dirigés par le secrétaire général de la jeunesse. Pour toute étude demandée par le secrétaire d'Etat, elle se met en relation avec les autres organismes dépendant du secrétariat d'Etat. Les questions de doctrine et de pédagogie, les enquêtes et informations, les questions médicales et sociales ressortissent à cette section.

Art. 4. — Le bureau de la formation des cadres connaît de toutes les affaires concernant l'administration des écoles de cadres spécialisées ou non, les programmes de ces écoles, leur personnel d'encadrement, le placement et le contrôle des élèves à leur sortie de l'école.

Art. 5. — Ressortissent au bureau des groupements de jeunesse les rapports avec les différents groupements, le contrôle, l'aide et les directives qu'appellent ces groupements, les questions concernant les maisons et auberges de la jeunesse, les étudiants, les questions féminines.

Art. 6. — Le bureau des services régionaux est chargé d'établir une liaison entre les activités des inspecteurs et délégués régionaux relevant:

Du commissariat général à l'éducation générale et aux sports;
De la direction du travail des jeunes et de l'enseignement technique;
De la direction de la formation des jeunes.

Ce bureau soumet au secrétaire d'Etat toutes les mesures susceptibles d'assurer à ces diverses activités une communauté de doctrine ou destinées à prévenir et empêcher les doubles emplois.

Art. 7. — Le secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 25 avril 1941.

JÉRÔME CARCOPINO.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AU RAVITAILLEMENT

N° 2521. — **Décret du 1er juin 1941 portant nomination (administration centrale).**

Par décret du 1er juin 1941, M. l'intendant Paul Bot a été nommé directeur à l'administration centrale du secrétariat d'Etat au ravitaillement, en remplacement de M. Puvieux dont la démission a été acceptée.

Répartiteur de levures pour les départements du Gard, Vaucluse, Ardèche, Drôme.

Par arrêté en date du 4 juin 1941, M. Boissier (Roger) est nommé répartiteur de levures des départements du Gard, Vaucluse, Ardèche, Drôme, à compter du 19 mai 1941 et placé, à ce titre, sous l'autorité du bureau national de répartition de la levure et, en ce qui concerne les opérations de ravitaillement, sous le contrôle du directeur départemental du ravitaillement général.

Office national interprofessionnel des céréales.

Par arrêté en date du 10 juin 1941 du ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture et du secrétaire d'Etat au ravitaillement, M. Jeanson (Paul), sous-chef de bureau à l'office national interprofessionnel des céréales, a été admis à bénéficier des dispositions de l'article 1er de la loi du 17 juillet 1940, ainsi que de celles de l'article 2 de la même loi, à compter du 16 juin 1941.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX COMMUNICATIONS

Administration centrale des postes, télégraphes et téléphones.

Par arrêté en date du 13 juin 1941, Mme Neau, dame commis à Paris, direction des services téléphoniques, a été nommée commis d'ordre et de comptabilité à l'administration centrale.

Services extérieurs des postes, télégraphes et téléphones.

Par arrêté en date du 13 juin 1941, ont été rapportées les dispositions de l'arrêté du 25 février 1941 en ce qui concerne la relève de fonctions de M. Auzou, facteur à Paris-XVIIIe.

Par arrêtés en date du 13 juin 1941:

1° Les inspecteurs dont les noms suivent ont été mutés:

A la disposition du ministre secrétaire d'Etat aux affaires étrangères pour le service de l'office tunisien, M. Machabey, de Digne.

A Digne, M. Ansidei, à la disposition du ministre secrétaire d'Etat aux affaires étrangères pour le service de l'office tunisien;

2° M. Leduc, comptable centralisateur à Bordeaux, a été nommé receveur principal hors classe à Lille.

Par arrêté en date du 14 juin 1941, les inspecteurs dont les noms suivent ont été mutés:

A Paris, service technique *extra muros*, M. Dussac, de Paris, dépôt central du matériel.

A Paris, dépôt central du matériel, M. Robbe, de Paris, service technique *extra muros*.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX COLONIES

Administrateurs des colonies.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux colonies en date du 16 juin 1941, M. Papillard (Fernand-Henri), élève administrateur des colonies, a été titularisé dans l'emploi d'administrateur adjoint de 3e classe des colonies, pour compter du 20 décembre 1939, date d'expiration de son année de stage.

SEQUESTRES

Par ordonnance du 13 décembre 1940, le président du tribunal civil de Chartres a nommé l'administration de l'enregistrement, représentée par son directeur départemental, pour exercer les fonctions d'administrateur séquestre des biens de la Loge Marceau, en remplacement de M. Rilliot, précédemment nommé.

AVIS & COMMUNICATIONS

Secrétariat d'Etat au ravitaillement.

Avis de concours à l'office national interprofessionnel des céréales.

Par modification à l'avis publié au *Journal officiel* du 25 avril 1941 (p. 1772), la date extrême pour le dépôt des demandes d'admission au concours pour les emplois de rédacteur et de contrôleur à l'office national interprofessionnel des céréales est reportée au 25 juin 1941.

Ces demandes doivent être adressées:

Pour la zone occupée: 21, avenue Bosquet, Paris;

Pour la zone libre: hôtel Florida, à Vichy.

Vichy. — Imprimerie spéciale.

Le Directeur des Journaux officiels:
R. PATON-TARGE.

(Supplément.)